



N° 16F0006XIF au catalogue

Division des comptes et de la statistique de l'environnement

Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 1996 et 1997 (données révisées)

Econnections
Linking the environment and the economy



Éconnexions
Pour lier l'environnement et l'économie



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 1996 et 1997 (données révisées)

Statistique Canada

Août 2000
Ottawa

Comment obtenir d'autres renseignements

Toutes demandes de renseignements au sujet de ce rapport ou de statistiques et services connexes doivent être adressées à :

Système de comptabilité nationale
Division des comptes et de la statistique de l'environnement
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Téléphone : 1-613-951-0297
Télécopieur : 1-613-951-0634
Adresse électronique : Annabella.Elliot@statcan.ca

This report is available in English:
Environmental Protection Expenditures in the Business Sector, 1996 and 1997 (revised)

Table des matières

Symboles	iv
Avant-propos	v
Remerciements	v
1 Points saillants	1
Dépenses en immobilisations selon le milieu environnemental	2
1.1 Objectifs de l'enquête	2
1.2 Définitions	3
2 Méthodologie de l'enquête	5
2.1 Objectif	5
2.2 Couverture et collecte des données	5
2.2.1 Base de sondage	5
2.2.2 Sélection de l'échantillon	6
Industries cibles	6
Échantillon d'industries manufacturières	6
Enquête auprès des industries non manufacturières	6
2.2.3 Questionnaire sur les dépenses de protection de l'environnement	7
2.3 Réponse et qualité des données	7
Taux de réponse	8
Vérification, imputation et estimation	8
Erreurs d'échantillonnage et erreurs non dues à l'échantillonnage	9
Tableau 2.1 Taux de réponse par industrie et par province ou territoire, 1996	10
Tableau 2.2 Taux de réponse par industrie et par province ou territoire, 1997	11
Tableau 2.3 Part de l'imputation pour la non-réponse dans les dépenses totales de protection de l'environnement, 1996	12
Tableau 2.4 Part de l'imputation pour la non-réponse dans les dépenses totales de protection de l'environnement, 1997	13
Annexe A : Tableaux statistiques	15
Tableau A.1 Répartition des dépenses de protection de l'environnement selon l'industrie, 1996	17
Tableau A.2 Répartition des dépenses de protection de l'environnement selon l'industrie, 1997	17
Tableau A.3 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 1996	18
Tableau A.4 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 1997	18
Tableau A.5 Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie et le type d'activité, 1996	19

Tableau A.6	Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie et le type d'activité, 1997	19
Tableau A.7	Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 1996	20
Tableau A.8	Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 1997	20
Tableau A.9	Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon le type d'activité et la province ou le territoire, 1996	21
Tableau A.10	Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon le type d'activité et la province ou le territoire, 1997	21
Tableau A.11	Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la lutte contre la pollution selon le domaine et l'industrie, 1996	22
Tableau A.12	Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la lutte contre la pollution selon le domaine et l'industrie, 1997	22
Tableau A.13	Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la lutte contre la pollution selon le domaine et la province ou le territoire, 1996	23
Tableau A.14	Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la lutte contre la pollution selon le domaine et la province ou le territoire, 1997	23
Tableau A.15	Répartition des dépenses en immobilisations (au chapitre de la lutte contre la pollution) pour des procédés en bout de chaîne selon le domaine et l'industrie, 1996	24
Tableau A.16	Répartition des dépenses en immobilisations (au chapitre de la lutte contre la pollution) pour des procédés en bout de chaîne selon le domaine et l'industrie, 1997	24
Tableau A.17	Répartition des dépenses en immobilisations (au chapitre de la lutte contre la pollution) pour des procédés en bout de chaîne selon le domaine et la province ou le territoire, 1996	25
Tableau A.18	Répartition des dépenses en immobilisations (au chapitre de la lutte contre la pollution) pour des procédés en bout de chaîne selon le domaine et la province ou le territoire, 1997	25
Tableau A.19	Répartition des dépenses en immobilisations pour des procédés intégrés de lutte contre la pollution selon le domaine et l'industrie, 1996	26
Tableau A.20	Répartition des dépenses en immobilisations pour des procédés intégrés de lutte contre la pollution selon le domaine et l'industrie, 1997	26
Tableau A.21	Répartition des dépenses en immobilisations pour des procédés intégrés de lutte contre la pollution selon le domaine et la province ou le territoire, 1996	27
Tableau A.22	Répartition des dépenses en immobilisations pour des procédés intégrés de lutte contre la pollution selon le domaine et la province ou le territoire, 1997	27
Tableau A.23	Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 1996	28
Tableau A.24	Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 1997	28
Tableau A.25	Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie et le type d'activité, 1996	29

Tableau A.26	Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie et le type d'activité, 1997	30
Tableau A.27	Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 1996	31
Tableau A.28	Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 1997	31
Tableau A.29	Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon le type d'activité et la province ou le territoire, 1996	32
Tableau A.30	Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon le type d'activité et la province ou le territoire, 1997	32
Tableau A.31	Fréquence des méthodes de réduction des déchets et polluants selon l'industrie, 1996	33
Tableau A.32	Fréquence des méthodes de prévention de la pollution selon l'industrie, 1997	33
Tableau A.33	Future réduction de déchets et polluants : fréquence des méthodes déclarées en 1996 selon l'industrie	34
Tableau A.34	Fréquence des méthodes de prévention future de la pollution déclarées en 1997 selon l'industrie	35
Tableau A.35	Fréquence des méthodes de réduction des déchets et polluants en 1996 selon la province ou le territoire	36
Tableau A.36	Fréquence des méthodes de prévention de la pollution déclarées en 1997 selon la province ou le territoire	36
Tableau A.37	Future réduction de déchets et polluants : fréquence des méthodes déclarées en 1996 selon la province ou le territoire	37
Tableau A.38	Fréquence des méthodes de prévention future de la pollution déclarées en 1997 selon la province ou le territoire	37
Annexe B: Questionnaires		39

Symboles

Les symboles normalisés suivants sont utilisés dans les publications de Statistique Canada :

- .. chiffres non disponibles
- ... chiffres inappropriés ou inapplicables
- nul ou zéro
- montant trop petit pour être exprimé
- x conformément aux exigences entourant le secret de la *Loi sur les statistiques*

Avant-propos

Cette publication présente les estimations révisées de l'*Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement* pour 1996 et 1997. L'enquête porte sur les dépenses en immobilisations et les dépenses d'exploitation effectuées en 1996 et 1997 par les entreprises en prévision ou par suite d'une réglementation environnementale, convention ou accord volontaire environnemental.

La réglementation environnementale en vigueur ou prévue a une influence déterminante sur l'évolution des dépenses de l'industrie au chapitre de la protection de l'environnement. Au cours des dernières décennies, les administrations publiques canadiennes ont adopté divers règlements visant à prévenir ou à réduire la pollution de l'air, les effluents et les déchets solides, ainsi qu'à protéger la faune et l'habitat. Cependant, les dépenses de protection de l'environnement de l'industrie peuvent également être tributaires de conventions ou d'ententes volontaires entre représentants gouvernementaux et de l'industrie. L'importance de ces accords ne cesse de croître; ces derniers incluent des actions spécifiques concernant la prévention ou la réduction de la pollution.

L'*Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement* vise à combler des lacunes statistiques relativement au coût de la protection de l'environnement pour l'industrie et à la demande de produits et de services environnementaux connexes.

Remerciements

La présente publication a été rédigée par la Division des comptes et de la statistique de l'environnement sous la direction de Claude Simard, directeur et d'Alice Born, Chef, Enquêtes et comptes de protection de l'environnement. La collecte des données d'enquête a été effectuée par la Division des opérations et de l'intégration, sous la supervision de Colette Brassard, Maureen Publow et Paul Pignat.

À divers stades du projet, la contribution des personnes suivantes a été importante :

Jeff Fritzsche

Anik Lacroix

Marc Lavergne

Alice Born

Wendy Gibbard

Diane Beauchamp

Hélène Trépanier

1 Points saillants

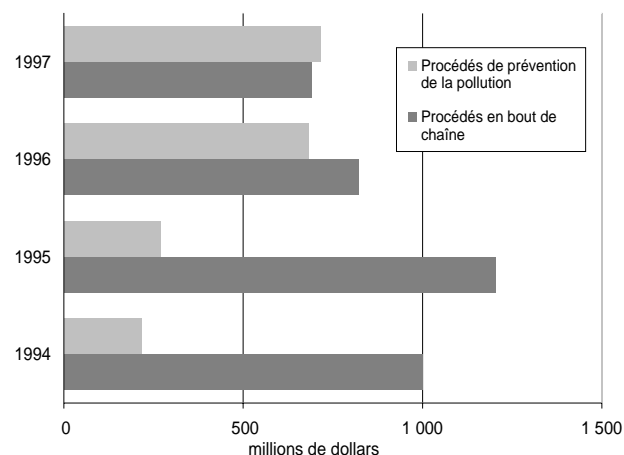
Les industries prises en compte dans l'*Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement*¹ ont consacré 4,7 milliards de dollars, au total, à la protection de l'environnement en 1997², soit un peu moins que les 4,9 milliards de dollars de 1996. Les dépenses d'exploitation ont formé 61 % du total en 1996 et 63 % en 1997.

Tandis que les dépenses d'exploitation demeuraient au même niveau qu'en 1997 (3,0 milliards de dollars en 1996 et 1997), les dépenses en immobilisations passaient de 1,9 milliard de dollars en 1996 à 1,7 milliard de dollars en 1997 (tableaux A.1 et A.2). Le recul était imputable à une diminution de 16 % des dépenses d'investissement en capital pour des procédés de lutte contre la pollution (LCP) en bout de chaîne - ceux destinés à diminuer les substances nuisibles découlant de la production normale. Par comparaison, les dépenses en immobilisation au chapitre de la prévention de la pollution (comme les changements aux procédés intégrés), ont crû d'un peu plus de 5 % et, pour la première fois, ont dépassé l'investissement de LCP en procédés en bout de chaîne (tableaux A.5 et A.6). Depuis 1994, première année de l'enquête, les entreprises ont constamment réduit leurs dépenses en immobilisations pour des technologies en bout de chaîne, tout en augmentant leurs dépenses d'investissement en capital pour des changements aux procédés intégrés afin les rendre plus propres (figure 1.1).

Pour la quatrième année consécutive, c'est l'industrie des Pâtes et papier qui a fait le plus gros investissement en capital au chapitre de la protection de l'environnement (331,5 millions de dollars en 1997). Dans cette industrie, les dépenses d'investissement pour l'environnement ont été caractérisées par l'affectation de montants considérables aux procédés en bout de chaîne (180,0 millions de dollars) et à la prévention de la pollution (changements aux procédés intégrés) (136,8 millions de dollars) (tableau A.6).

Cependant, le total des dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement dans les Pâtes et papier a reculé de près de 50 % par rapport à 1996. Selon des sources proches de l'industrie, les sociétés de pâtes et papier ont fait moins de grosses dépenses d'invest-

Figure 1.1
Dépenses d'investissement pour des procédés de LCP en bout de chaîne et dépenses d'investissement pour des procédés de prévention de la pollution, 1994 à 1997



Note :
Avant 1997, la catégorie d'investissement «prévention de la pollution» était intitulée « procédés intégrés de LCP ».

Source :
Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

tissement pour la protection de l'environnement à la fin des années 80 et au début des années 90 et en ont consacré davantage aux procédés de production et à la qualité du produit. De même, au début des années 90, l'industrie des Pâtes et papier a fait face à des réglementations environnementales rigoureuses visant les effluents et les émissions atmosphériques. L'industrie avait jusqu'à la fin de 1995 pour se conformer à la réglementation fédérale et provinciale sur les rejets d'effluents, ce qui explique la forte diminution observée en 1996 et 1997.

L'industrie de Première transformation des métaux venait au deuxième rang pour le montant de l'investissement en capital au chapitre de la protection de l'environnement (290,4 millions de dollars, soit une augmentation de 16 % par rapport à 1996). L'investissement pour des changements aux procédés intégrés a diminué de près de 19 millions de dollars, mais cette baisse a été largement compensée par l'augmentation de 46 millions de dollars des dépenses en immobilisations pour des procédés en bout de chaîne. Les usines de première transformation des métaux ont fait état de recyclage et d'assainissement accrus, d'améliorations d'efficacité des procédés et d'investissements dans d'autre matériel de lutte contre la pollution³.

Les dépenses d'exploitation des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement sont demeurées pour ainsi

1. Exploitation forestière, mines, pétrole brut et gaz naturel, industries de la fabrication, transport par pipeline et distribution de gaz. L'agriculture, la construction, les transports, le commerce et les services sont exclus.
2. Les chiffres présentés dans ce rapport pour 1997 sont des estimations révisées. Ils diffèrent donc des données préliminaires publiées en novembre 1999 (voir Statistique Canada, 1999, *Le Quotidien*, le jeudi 25 novembre). Les chiffres de 1996 constituent aussi des révisions par rapport aux estimations publiées dans Statistique Canada, 1999, *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 1996*, données préliminaires, n° 16F0006XIF/XPX au catalogue, février.

3. Commission de coopération environnementale, 2000, *À l'heure des comptes : les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord, 1997*, Montréal.

dire inchangées de 1996 à 1997, à 3,0 milliards de dollars (tableaux A.23 et A.24). Les dépenses d'exploitation en procédés de LCP en bout de chaîne, sans la catégorie des « autres » industries manufacturières, ont représenté 48 % du total des dépenses d'exploitation en 1997¹ (tableaux A.25 et A.26).

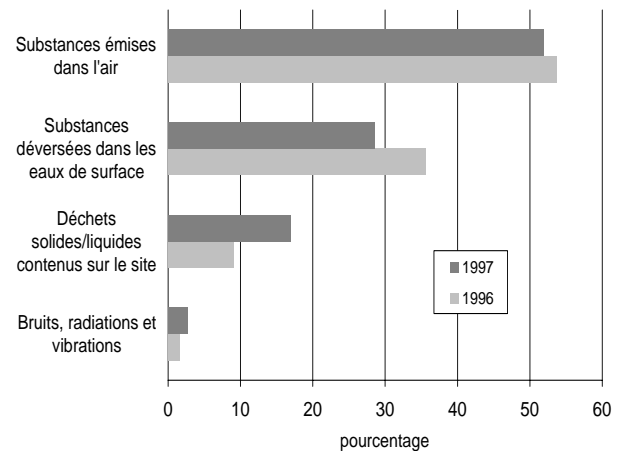
Par comparaison, les dépenses d'exploitation au chapitre de la prévention de la pollution ont compté pour près de 16 % du total des dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement (sans les « autres » industries manufacturières). Les industries Pâtes et papier et Première transformation des métaux sont celles qui ont effectué les dépenses d'exploitation les plus élevées au chapitre de la protection de l'environnement (478,3 millions de dollars et 485,4 millions de dollars, respectivement).

Au niveau des provinces, les dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement ont baissé de 118,7 millions de dollars au Québec entre 1996 et 1997, mais augmenté de 130,8 millions de dollars en Ontario (tableaux A.7 et A.8). Le gros du recul au Québec s'explique par la diminution des dépenses d'investissement au chapitre de la prévention de la pollution (les dépenses en immobilisations au chapitre de la prévention de la pollution ont augmenté en Ontario). Les dépenses d'exploitation pour des procédés de LCP en bout de chaîne ont augmenté légèrement dans les deux provinces au cours de la même période. Les dépenses de protection de l'environnement en Alberta et en Colombie-Britannique ont fléchi, sous l'effet de diminutions des dépenses d'investissement en procédés de LCP en bout de chaîne en Alberta et en procédés intégrés de LCP en Colombie-Britannique (tableaux A.9 et A.10).

Dépenses en immobilisations selon le milieu environnemental

La figure 1.2 illustre la diminution, de 1996 à 1997, des dépenses en immobilisations destinées à réduire les substances rejetées dans les eaux de surface (et, dans une moindre mesure, les substances rejetées dans l'atmosphère) au profit des dépenses en immobilisations pour des procédés LCP visant à réduire ou à diminuer les déchets solides et liquides sur place (qui contaminent les sols et les eaux souterraines). Cette évolution des dépenses d'investissement a été observée à la fois pour les procédés en bout de chaîne et les changements de procédés intégrés.

Figure 1.2
Répartition des dépenses d'investissement au chapitre de la lutte contre la pollution selon le milieu environnemental, 1996 - 1997



Note :
En 1996, la catégorie « déchets solides/liquides contenus sur le site » était intitulée « sols et eaux souterraines ».

Source :
Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

1.1 Objectifs de l'enquête

L'*Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement* est une source de renseignements importants pour combler les lacunes statistiques sur le coût que représente pour l'industrie la protection de l'environnement et sur la demande de produits et de services environnementaux associés. Elle s'inscrit dans un grand projet de mise au point d'une base de données statistiques nationales sur « l'industrie de l'environnement ». La base de données renferme des renseignements servant à déterminer et à mesurer l'offre et la demande de biens, de services et de technologies issus de l'industrie de l'environnement. Les renseignements sur la demande de biens et de services environnementaux comprennent aussi les dépenses de recherche et développement en environnement ainsi que les dépenses publiques au chapitre de la protection de l'environnement.

Un nouveau rapport, *L'Utilisation des technologies et des pratiques environnementales par les entreprises canadiennes, 1997*², présentera des renseignements complémentaires tirés de l'enquête, y compris un profil des procédés et des technologies environnementaux qu'utilisent les entreprises. Ce rapport fournira également de l'information sur les pratiques environnementales adoptées par l'industrie ainsi qu'une analyse approfondie des pratiques de prévention de la pollution actuellement en usage (pour plus de détails, voir la section 2).

1. En 1997, les dépenses d'exploitation en procédés de LCP en bout de chaîne comprennent l'achat de services de gestion de déchets et de services d'égout. Avant 1997, les données sur ces services achetés étaient recueillies séparément des données sur les procédés en bout de chaîne.

2. Statistique Canada, n° 16F0024XIF au catalogue, automne 2000.

1.2 Définitions

Le secteur des entreprises utilise diverses pratiques visant directement ou indirectement à protéger l'environnement contre les effets de son activité de production. Ces activités sont généralement le fruit de la réglementation environnementale, de la pression du public et, depuis peu, de programmes volontaires et de conventions. Une façon d'évaluer l'efficacité de ces activités consiste à mesurer les dépenses consacrées à la protection de l'environnement (encadrés de texte 1.1 et 1.2).

Encadré 1.1

Dépenses de protection de l'environnement des entreprises

Les dépenses de protection de l'environnement des entreprises se définissent comme les dépenses en immobilisations (ou d'investissement) et les dépenses d'exploitation (ou dépenses courantes) effectuées dans le but¹ de prévenir et de réduire la pollution et les autres formes de dégradation de l'environnement. Les dépenses des entreprises se définissent aussi comme toute dépense effectuée à des fins de conformité à la réglementation, aux conventions ou aux accords de nature environnementale s'appliquant au Canada, ou en prévision de ceux-ci.

La difficulté consiste à mesurer les dépenses à buts multiples, c'est-à-dire celles encourues pour réduire les coûts tout en permettant de réduire la consommation d'énergie ou la production de déchets. Il s'agit d'un problème propre aux dépenses des entreprises. C'est pourquoi le critère de définition a été élargi lors de l'enquête de 1997 afin d'inclure toutes les dépenses effectuées à des fins de conformité à des accords volontaires officiels² ou en prévision de ceux-ci. Les dépenses de protection de l'environnement sont classées comme suit :

- **Dépenses de lutte contre la pollution (LCP) :** Dépenses associées à la gestion des déchets solides; à la gestion des eaux usées; à la surveillance de l'environnement (par exemple la surveillance de la qualité de l'air); et à l'équipement et à la construction destinés à prévenir ou à réduire la pollution;
- **Autres dépenses de protection de l'environnement :** Dépenses associées à la remise en état et à la désaffectation de sites; aux évaluations et aux vérifications environnementales; à la protection et la restauration de la faune et de l'habitat.

Les dépenses pour la recherche et le développement environnementaux sont exclues en principe des données de l'*Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement*. Elles sont collectées à travers une autre enquête de Statistique Canada, *Enquête sur la R-D dans l'industrie canadienne*.

1. Les conventions environnementales englobent tout engagement multilatéral officiel visant à atteindre des objectifs précis de protection de l'habitat ou de réduction de la pollution, comme l'Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, le Protocole national sur l'emballage et le Programme de gestion responsable de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques.
2. Le programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) et le programme Mesures volontaires et registre (VCR) sont des exemples de programmes volontaires de nature environnementale.

Encadré 1.2

Définition des dépenses de protection de l'environnement des entreprises

Les dépenses d'exploitation et les dépenses en immobilisations et en réparations des entreprises au chapitre de la protection de l'environnement se divisent selon les catégories¹ suivantes :

- **Surveillance environnementale :** Dépenses associées à l'achat d'équipement et de fournitures, à la rémunération de la main-d'œuvre et au louage de services nécessaires à la surveillance des émissions de polluants qui pourraient nuire à la qualité de l'air, de l'eau et du sol.
- **Vérifications et évaluations environnementales :** Dépenses associées à la vérification de la conformité des activités en cours avec la réglementation et à l'évaluation de l'incidence des projets proposés sur l'environnement.
- **Assainissement et désaffectation de sites :** Dépenses associées à la remise en état de l'environnement endommagé et à la fermeture d'un site.
- **Protection de la faune et de l'habitat :** Dépenses associées à la protection de la faune et de l'habitat contre les effets de l'activité économique et au rétablissement des espèces qui ont souffert de cette activité.
- **Traitement et contrôle de la pollution (procédés en bout de chaîne) :** Dépenses associées au financement des procédés visant uniquement à réduire ou à contrôler les substances nuisibles émises durant l'activité normale de production, sans incidence sur le procédé de production proprement dit; dépenses associées aux services de gestion des déchets et services d'égout²;
- **Prévention de la pollution (procédés de LCP intégrés) :** Dépenses associées à la mise en œuvre de procédés de production nouveaux ou considérablement modifiés qui visent à prévenir ou à minimiser la production de déchets et de polluants; dépenses visant la prévention des fuites et déversements; dépenses associées à la conservation de l'eau ou de l'énergie; dépenses visant la recirculation, la réutilisation, la récupération ou le recyclage de matériau ou de substance³;
- **Frais, amendes et permis associés à l'environnement;** et
- **Autres dépenses de protection de l'environnement :** Dépenses associées à l'administration des projets environnementaux, à la formation et à d'autres initiatives non classées ailleurs.

1. Chaque catégorie inclut les salaires et traitements des employés de l'entreprise travaillant directement à des projets environnementaux de même que les achats de services environnementaux auprès d'un sous-traitant ou d'une administration publique.
2. En 1996, l'achat de services de gestion des déchets et de services d'égout était déclaré séparément. En 1997, ce type d'achat était compris dans les dépenses pour des procédés en bout de chaîne.
3. Avant 1997, les dépenses de prévention de la pollution s'intitulaient dépenses pour des procédés de LCP intégrés.

2 Méthodologie de l'enquête

2.1 Objectif

L'*Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement* (EDPE) donne une mesure du coût pour l'industrie de se conformer ou de se préparer à se conformer à la réglementation et aux conventions dans le domaine de l'environnement. Le recours de plus en plus fréquent à des mesures volontaires au Canada pour prévenir et réduire la pollution a donné lieu à l'ajout « d'accords volontaires en matière de protection de l'environnement » comme critère clé pour la déclaration des dépenses de protection de l'environnement dans le cadre de l'enquête de 1997. L'enquête de 1997 a aussi servi à recueillir de nouveaux renseignements sur les pratiques et technologies environnementales qu'utilise l'industrie pour prévenir ou réduire la pollution.

L'EDPE a lieu chaque année depuis 1994. Cette section décrit la méthodologie des cycles de 1996 et de 1997. Elle met en lumière et analyse les différences de méthodologie entre les deux cycles d'enquête.

2.2 Couverture et collecte des données

Les cycles de 1996 et de 1997 de l'EDPE ne couvraient pas toutes les branches de l'activité économique (p. ex., l'enquête ne concernait pas l'agriculture, la construction, le commerce de distribution, les services, ni le secteur des administrations publiques). L'EDPE ciblait plutôt un certain nombre d'industries dont les dépenses de protection de l'environnement constituaient vraisemblablement une part relativement élevée des dépenses totales.

Les données de cette étude sont tirées d'une enquête menée auprès de 2 459 établissements en 1997 et de 2 426 établissements en 1996 dans les industries primaires (industries d'extraction des ressources naturelles) et les industries manufacturières, les industries de l'énergie électrique et de la distribution du gaz et l'industrie du transport par pipeline. Pour être choisi aux fins de l'enquête, l'établissement devait compter plus de 49 employés.

Les estimations des dépenses de protection de l'environnement pour 1997 ont été révisées après le communiqué de novembre 1999.¹ Par conséquent, les chiffres de 1997

1. Statistique Canada, *Le Quotidien*, 25 novembre 1999.

présentés dans ce rapport sont les estimations les plus récentes.

2.2.1 Base de sondage

Une liste d'établissements à enquêter a été produite à l'aide de la base de l'*Enquête annuelle des manufactures de Statistique Canada*, du Registre des entreprises et d'autres bases d'établissements ou de sociétés exerçant leur activité dans les industries suivantes : Pétrole brut et gaz naturel, Transport par pipeline, Charbon, Énergie électrique et Distribution de gaz. Une liste d'établissements miniers pour les mines de métaux et les autres mines a été produite à l'aide du *Recensement des mines* de Ressources naturelles Canada.

Encadré 2.1

Liste des industries sélectionnées

- Exploitation forestière (CTI 041)
- Mines (CTI 061, 062, 063)
- Pétrole brut et gaz naturel (CTI 071)
- Aliments (CTI 101-109) et Tabac (CTI 121-122)
- Boissons (CTI 111-114)
- Pâtes et papier (CTI 271)
- Première transformation des métaux (CTI à deux chiffres 29)
- Matériel de transport (CTI 321, 323-329)
- Bois (CTI 251, 252, 254 and 259) - 1997 seulement
- Produits minéraux non-métalliques (CTI à deux chiffres 35)
- Produits raffinés du pétrole et du charbon (CTI à deux chiffres 36)
- Industries chimiques (CTI à deux chiffres 37)
- Énergie électrique (CTI 491)
- Transport par pipeline (CTI 461)
- Distribution de gaz (CTI 492)

2.2.2 Sélection de l'échantillon

Industries cibles

On a ciblé un certain nombre de branches d'activité pour élargir le champ d'observation de l'enquête (14 en 1996 et 15 en 1997) au niveau des codes d'industries à 2 chiffres et à 3 chiffres de la Classification type des industries (CTI) (encadré 2.1). Les industries ciblées ont été choisies en fonction de la probabilité qu'elles effectuaient ou prévoyaient effectuer des montants élevés de dépenses pour l'environnement. La sélection était fondée sur les résultats de l'enquête précédente et des renseignements supplémentaires tirés des rapports annuels des sociétés et de l'enquête annuelle de Statistique Canada intitulée *Enquête sur les dépenses en immobilisations*.¹

Pour la plupart de ces industries cibles, tous les établissements comptant plus de 49 employés ont été soumis à l'enquête. On a tiré un échantillon d'établissements (comptant plus de 49 employés) dans d'autres industries manufacturières. En général, les industries cibles sont celles qui ont fait plus de 1 000 \$ de dépenses de protection de l'environnement par salarié en 1995 (même critère utilisé en 1997 selon les résultats de l'enquête de 1996). Les établissements comptant plus de 49 employés dans les industries cibles (industries manufacturières cibles et industries non manufacturières) ont reçu une version longue du questionnaire.

Les industries cibles ci-après étaient comprises dans la partie recensement (tirage intégral) de l'enquête : Exploitation forestière; Mines; Pétrole brut et gaz naturel; Boissons; Produits du tabac; Pâtes et papier; Première transformation des métaux; Produits raffinés du pétrole et du charbon; Énergie électrique; Transport par pipeline; Distribution de gaz.

Échantillon d'industries manufacturières

L'échantillon d'industries manufacturières était formé d'une strate à tirage intégral et d'une strate à tirage partiel. Tous les établissements de plus de 49 employés dans les industries manufacturières cibles ci-après ont été choisis et ont reçu un questionnaire détaillé : Boissons, Produits du tabac, Pâtes et papier, Première transformation des métaux et Produits raffinés du pétrole et du charbon.

Un échantillon stratifié (comprenant certaines strates à tirage intégral et d'autres à tirage partiel) a été tiré pour les industries manufacturières cibles ci-après : Aliments, Bois²,

Produits minéraux non métalliques, Matériel de transport et Produits chimiques. Ces industries ont été échantillonnées au niveau des 3 chiffres de la CTI, en raison de leur faible rapport de dépenses de protection de l'environnement par salarié et de leur nombre considérable de petits et moyens établissements. Cependant, ces cinq industries manufacturières sont demeurées des industries cibles parce que le ratio des dépenses de protection de l'environnement par salarié dépassait 1 000 \$ au niveau de la CTI à 2 chiffres. Par conséquent, les établissements de ces industries ont reçu un questionnaire détaillé.

Les industries manufacturières non ciblées ont été échantillonnées au niveau de la CTI à 3 chiffres et regroupées dans une catégorie « autres industries manufacturières ». Les établissements (de plus de 49 employés) de ces industries ont reçu un questionnaire abrégé.

La strate à tirage partiel a été choisie par classement des établissements de chaque CTI à 3 chiffres selon le nombre d'employés. Lorsqu'il y avait 50 établissements ou plus dans les CTI à 3 chiffres, on a choisi les 15 % d'établissements comptant le plus d'employés. Lorsqu'il y avait entre 15 et 49 établissements, on a choisi les 20 % de ceux comptant le plus d'employés. Là où le nombre total d'établissements était tombé en deçà de 15, on a choisi tous les établissements. Dans certaines provinces et certains territoires, pour réaliser un champ d'observation minimum, il a fallu réduire les seuils d'emploi. L'échantillon a saisi les plus grands établissements afin d'alléger le plus possible le fardeau de déclaration. L'analyse a révélé que le choix des plus grands établissements n'introduisait pas de biais, car il n'y a pas de corrélation entre le ratio des dépenses de protection de l'environnement par salarié et le nombre d'employés.

Le fait de cibler les établissements ayant le plus grand nombre d'employés a permis d'obtenir une représentation satisfaisante au niveau de l'emploi. Par exemple, l'échantillon de 1997 couvrait 74,4 % de l'emploi total dans les industries cibles.³

Enquête auprès des industries non manufacturières

Tous les établissements comptant plus de 49 employés dans les branches suivantes ont été choisis : Exploitation forestière, Mines, Pétrole brut et gaz naturel, Énergie électrique, Distribution de gaz et Transport par pipeline.

1. Cette enquête a donné des renseignements sur les industries qui avaient des dépenses en immobilisations relativement élevées pour des actifs associés à la lutte contre la pollution (LCP). Par le passé, on a aussi utilisé les renseignements des enquêtes menées dans d'autres pays pour aider à choisir les industries cibles.

2. En 1996, l'industrie du bois faisait partie de l'échantillon dans le cadre de la catégorie « autres industries manufacturières », mais en 1997, elle est devenue une industrie cible. Les industries Bois et palettes de bois et Cerveaux et bières ont été exclues de l'échantillon.

3. Emploi total des établissements comptant 49 employés ou plus.

2.2.3 Questionnaire sur les dépenses de protection de l'environnement

Le questionnaire d'enquête a été conçu à l'origine en consultation avec les principaux groupes des secteurs public et privé et à la lumière de l'expérience d'autres pays ayant mené des enquêtes semblables. Le champ de l'enquête englobait toutes les dépenses à engager pour se conformer à la réglementation, aux conventions ou aux accords volontaires en matière de protection de l'environnement¹ (voir le questionnaire pour plus de précisions). Le questionnaire de 1996 a été envoyé en novembre 1997, tandis que celui de 1997 l'a été en novembre 1998. Pour alléger le plus possible le fardeau de réponse, on a adressé une version abrégée du questionnaire aux établissements des industries manufacturières non ciblées.

Dans la version abrégée des questionnaires de 1996 et 1997, la répartition des dépenses à indiquer comprenait les dépenses en immobilisations (et en réparations) et les dépenses d'exploitation pour la lutte contre la pollution; les dépenses en immobilisations et d'exploitation pour les autres activités de protection de l'environnement; et l'achat de services de gestion des déchets et d'égout et d'autres services de protection de l'environnement. Le questionnaire abrégé de 1996 avait une question sur la quantité de services de protection de l'environnement achetés à un entrepreneur privé ou à une administration publique. En 1997, on a modifié la question pour recueillir des renseignements plus détaillés sur les services de construction et de génie reliés à l'environnement et d'autres services de protection de l'environnement.²

Le questionnaire détaillé de 1996 – remis aux établissements des industries cibles – demandait aux répondants d'indiquer leurs dépenses d'exploitation et en immobilisations consacrées aux services achetés à un entrepreneur privé ou à une administration publique. Comme pour le questionnaire abrégé, on a modifié la question dans le questionnaire de 1997 pour recueillir des renseignements plus détaillés sur les services de construction et de génie reliés à l'environnement et d'autres services de protection de l'environnement.³

Dans le questionnaire détaillé de 1997, on a modifié la question sur les dépenses concernant le traitement et le contrôle de la pollution (procédés en bout de chaîne, question 6) pour inclure l'achat de services de gestion des

déchets et de services d'égout (plutôt que de traiter ce point séparément des dépenses en bout de chaîne, comme avant 1997). En 1997, on a reformulé la question sur les dépenses associées aux changements de procédés intégrés pour en préciser le sens afin de refléter l'intérêt accru de l'Administration fédérale sur la prévention de la pollution.

Le questionnaire abrégé et le questionnaire détaillé comprenaient tous deux une section demandant aux répondants de préciser les principales méthodes de lutte contre la pollution qu'ils utilisaient. Le questionnaire détaillé de 1997 mettait l'accent sur les méthodes de prévention de la pollution.

Une autre caractéristique nouvelle du questionnaire détaillé de 1997 est qu'il donnait une liste de plus de 100 procédés et technologies environnementaux parmi lesquels le répondant pouvait choisir en cochant les technologies appropriées (question 12). Cette question remplaçait les précédentes qui demandaient aux répondants de décrire leurs principaux procédés en bout de chaîne et changements intégrés aux procédés. Le questionnaire détaillé de 1997 comprenait également, pour la première fois, une question touchant les autres pratiques environnementales adoptées par les établissements (question 13). Les exemples comprennent les systèmes de gestion environnementale, la certification ISO 14000, la participation à des accords ou des programmes volontaires de nature environnementale (p. ex., Programme d'accélération de la réduction et de l'élimination de toxiques – ARET), etc. Les renseignements recueillis par les questions 12 et 13 serviront à produire des rapports d'analyse supplémentaires.⁴

2.3 Réponse et qualité des données

La collecte des données a eu lieu au premier trimestre de 1998 (pour l'année de référence 1996) et de 1999 (pour l'année de référence 1997). On a adressé les questionnaires d'enquête aux établissements repérés dans la base de sondage et les réponses sont revenues par la poste. Les questionnaires étaient adressés à une personne-ressource qui soit était responsable des activités environnementales de la société soit en avait connaissance. Dans le cas de certaines entreprises à établissements multiples, le questionnaire a été envoyé au siège social, qui soit l'a transmis à l'établissement compétent soit a fourni un rapport combiné pour l'ensemble des établissements ciblés.

1. Les accords volontaires sur l'environnement ont été ajoutés à titre de critère spécifique (en plus du critère de la convention) pour l'EDPE de 1997.
2. Dans le questionnaire abrégé de 1997, l'achat de services de gestion des déchets et d'égout était compris dans la question sur les dépenses de LCP plutôt que d'être traité séparément seulement (comme les années précédentes).
3. Il reste à établir des estimations pour l'achat de services de protection de l'environnement, si bien que la présente publication ne fournit pas de données sur ces achats.

4. Voir Statistique Canada, *Utilisation des technologies et des pratiques environnementales par les entreprises canadiennes, 1997*, n° 16F0024XIF au catalogue, disponible à l'automne 2000, à www.statcan.ca.

On a effectué des suivis par télécopieur et/ou téléphone après la date d'échéance pour rappeler aux répondants de retourner leur questionnaire.

Le contrôle des questionnaires s'est fait en deux étapes. En premier lieu, on a appliqué des contrôles de validité pour vérifier que les réponses à certaines questions entraient dans une gamme limitée de valeurs possibles. En second lieu, on a appliqué des contrôles de cohérence. Les cas où les réponses à une section du questionnaire étaient incompatibles avec celles données dans d'autres sections ont été repérés et contrôlés. Ces contrôles se sont fait de façon continue tout au long de la phase de collecte des données.

On a effectué des suivis supplémentaires pour recueillir les données manquantes et résoudre les incompatibilités.

Taux de réponse

Les tableaux 2.1 et 2.2 font voir les taux de réponse obtenus pour les enquêtes de 1996 et 1997 pour chaque industrie, selon le nombre d'établissements déclarants et le nombre d'employés, en pourcentage du nombre total des établissements qui étaient dans le champ de l'enquête.

Pour l'année de référence 1996, on a reçu 1 762 déclarations pour 2 426 établissements enquêtés. Le taux de réponse pour l'enquête de 1996 a été de 73 % pour le nombre d'établissements déclarants, et de 82 % pour le nombre d'employés. Cela représentait une amélioration par rapport à l'enquête de 1995.

Pour l'année de référence 1997, on a reçu 1 881 déclarations pour 2 459 établissements enquêtés. Le taux de réponse obtenu dans l'enquête de 1997 était de 76 % pour le nombre d'établissements déclarants, et de 85 % pour le nombre d'employés. Cela représentait une amélioration par rapport à 1996.

Vérification, imputation et estimation

Après la fin de la saisie des données, on a effectué une autre validation des données pour vérifier l'exactitude des totaux et s'assurer de l'absence de valeurs aberrantes. Cette dernière validation a été effectuée par comparaison des chiffres avec ceux de l'année précédente.

L'imputation pour la non-réponse a été effectuée en quatre étapes. En premier lieu, on a rassemblé tous les renseignements connexes possibles (p. ex., les renseignements de l'Enquête sur les dépenses en immobilisations, du Registre des entreprises, de Pulp and Paper Canada et des rapports annuels des entreprises) et repris contact avec certaines sociétés pour qu'elles fournissent d'autres indicateurs qui aideraient à répartir leurs dépenses par province là où elles ne l'avaient pas fait. En second lieu, dans la mesure du possible, on a utilisé les données sur les dépenses d'explo-

tation de l'année précédente pour imputer les données sur les dépenses d'exploitation de 1996 et 1997 en appliquant le facteur approprié de croissance de l'industrie associé aux établissements qui ont répondu pour les deux années. Ce facteur n'a été appliqué qu'aux enregistrements qui indiquaient une non-réponse dans le cycle courant mais pour lesquels il y avait une réponse dans le cycle précédent.¹

En troisième lieu, on a estimé les dépenses totales de protection de l'environnement par salarié. Au contraire de l'EDPE de 1995, les enquêtes de 1996 et 1997 n'ont pas utilisé la régression linéaire pour déterminer l'estimateur reliant l'emploi aux dépenses de protection de l'environnement. On a plutôt utilisé la moyenne des dépenses de protection de l'environnement par salarié par industrie (CTI à 2 chiffres pour les enregistrements des « autres industries manufacturières ») et par province ou région² afin d'établir une estimation pour les établissements non-répondants. S'il n'y avait pas suffisamment de donneurs au niveau de l'industrie et de la province/région, l'imputation était alors fondée sur la moyenne du ratio des dépenses de protection de l'environnement par salarié pour un groupe plus agrégé de donneurs : 1) industrie et Canada; 2) industries regroupées (semblables) et province/région; 3) industries regroupées et Canada; ou 4) total pour le Canada.

Enfin, on a estimé les composantes manquantes des dépenses de protection de l'environnement en proportion des dépenses totales en utilisant les donneurs de la même industrie.

Les tableaux 2.3 et 2.4 présentent la proportion de la valeur imputée sur la valeur totale des dépenses de protection de l'environnement (valeur pour les réponses complètes et partielles + valeur imputée pour la non-réponse), par catégorie de dépense et par industrie.

L'estimation a été effectuée pour les établissements ayant 49 employés ou plus qui n'ont pas été enquêtés dans la catégorie des « autres industries manufacturières » et dans certaines industries manufacturières cibles à l'aide de la moyenne du ratio des dépenses de protection de l'environnement par rapport à l'emploi. On a utilisé une approche semblable à celle de l'imputation pour l'estimation. Il n'y a pas eu d'estimation ni d'imputation pour les questions 6b, 7c, 12 et 13.

L'amélioration des taux de réponse aux tableaux 2.1 et 2.2 entre 1996 et 1997 est reflétée dans l'amélioration générale des taux d'imputation.

1. L'analyse de régression a révélé que l'utilisation des dépenses d'exploitation de l'année précédente est un prédicteur raisonnable des dépenses d'exploitation futures.

2. On a utilisé la moyenne des dépenses de protection de l'environnement par région là où il n'y avait pas assez de donneurs au niveau provincial.

Erreurs d'échantillonnage et erreurs non dues à l'échantillonnage

Il y a deux catégories générales d'erreurs dans les enquêtes. La première vient du fait qu'un échantillon ou un sous-ensemble de la population cible sert à représenter la population. Cela s'appelle l'erreur d'échantillonnage, et sa taille est quantifiable. L'autre catégorie s'appelle l'erreur non due à l'échantillonnage, et elle est difficile à quantifier de par sa nature même. L'erreur non due à l'échantillonnage se dit de tous les autres genres d'erreurs qui surgissent dans les enquêtes : listes incomplètes ou inexactes de la population générale, erreurs d'interprétation des questions par les répondants, fourniture de renseignements erronés, omission ou refus de répondre, erreurs de traitement des données, et ainsi de suite.

Typiquement, l'erreur d'échantillonnage se mesure par le coefficient de variation, c'est-à-dire l'écart type ou la variabilité attendue de l'estimation en pourcentage de l'estimation. Dans le cas de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, l'échantillon n'a pas été tiré de façon aléatoire. On a plutôt calculé un échantillon minimal, et sélectionné les établissements ayant le plus grand nombre d'employés. Cette méthodologie a été utilisée pour enquêter la plus grande proportion d'employés dans chaque industrie cible, tout en minimisant le fardeau de réponse. Compte tenu de la nature du processus d'échantillonnage, on n'a pas produit de coefficient de variation par industrie.

Rien n'a été négligé pour éliminer des résultats des deux enquêtes toutes les erreurs non dues à l'échantillonnage. Pour cela, on a fait des recherches sur les établissements qui participaient à l'enquête pour la première fois, et vérifié l'exactitude des coordonnées des personnes-ressources. Les questionnaires retournés ont été vérifiés et validés avant la saisie des données. Le contrôle et le dépouillement des données étaient automatisés. On a effectué un suivi intensif pour les réponses incomplètes et les cas de non-réponse. Les instructions et les définitions ont été raffinées davantage.

Les enquêtes de 1996 et 1997 constituent respectivement les 3e et 4e cycles. Un grand nombre des établissements ont déjà reçu le questionnaire par le passé et connaissaient donc mieux les concepts et les définitions de l'enquête, de sorte qu'ils étaient plus en mesure de fournir les renseignements avec plus d'exactitude. Dans certains cas, les établissements ont modifié leurs pratiques comptables afin de fournir, le plus exactement possible, les renseignements requis par l'enquête.

La difficulté la plus fréquente dont ont fait état les répondants était l'incapacité de leur système de tenue de livres d'isoler la composante de protection de l'environnement de leurs nombreuses dépenses. Les dépenses faites soit à titre d'immobilisations soit pour l'exploitation courante procurent souvent une combinaison d'avantages, comme

l'accroissement de l'efficacité et la réduction des déchets. Dans ces circonstances, il est difficile de déterminer quelle proportion de la dépense il faut créditer à la protection de l'environnement, si bien que les répondants risquent de la surestimer ou de la sous-estimer. Un autre exemple de ce genre de biais est l'inclusion des dépenses de protection de la santé dans les dépenses de protection de l'environnement, à cause de l'incapacité du répondant de distinguer les deux ensembles de coûts.

Les prochains cycles de l'enquête devraient tenir compte des dépenses pour divers projets qui ont des retombées environnementales, quel que soit l'objet direct (par exemple, économie d'énergie ou minimisation des intrants). Ils viseront à refléter la nature changeante des activités commerciales de prévention de la pollution et de production durable.

Tableau 2.1

Taux de réponse par industrie et par province ou territoire, 1996

Industrie	Selon le nombre d'unités déclarantes			Selon l'emploi		
	Réponses	Total ¹	Réponses en pourcentage du total ¹	Réponses	Total ¹	Réponses en pourcentage du total ¹
Exploitation forestière	111	158	70	12 820	17 291	74
Mines	112	141	79	41 888	48 980	86
Pétrole brut et gaz naturel	43	67	64	13 640	19 335	71
Aliments et Tabac	152	200	76	52 441	65 218	80
Boissons	60	77	78	12 984	15 936	81
Pâtes et papier	112	151	74	51 357	63 206	81
Première transformation des métaux	150	185	81	69 732	76 873	91
Matériel de transport	80	110	73	110 704	125 926	88
Produits minéraux non-métalliques	88	132	67	13 390	17 833	75
Produits raffinés du pétrole et du charbon	31	37	84	6 533	7 647	85
Produits chimiques	217	294	74	39 507	48 533	81
Autres industries manufacturières	549	806	68	214 790	288 564	74
Transport par pipeline et Distribution de gaz ²	31	35	89	21 993	22 639	97
Énergie électrique	26	33	79	71 920	73 840	97
Total	1 762	2 426	73	733 699	891 821	82

Province/territoire	Selon le nombre d'unités déclarantes			Selon l'emploi		
	Réponses	Total ¹	Réponses en pourcentage du total ¹	Réponses	Total ¹	Réponses en pourcentage du total ¹
Terre-Neuve	19	21	90	5 547	6 245	89
Île-du-Prince-Édouard	3	5	60	471	1 144	41
Nouvelle-Écosse	38	52	73	15 769	19 040	83
Nouveau-Brunswick	35	57	61	14 629	19 049	77
Québec	426	614	69	184 707	230 943	80
Ontario	768	1 028	75	354 249	420 909	84
Manitoba	56	77	73	24 861	30 949	80
Saskatchewan	50	61	82	15 283	16 586	92
Alberta	175	246	71	56 212	71 806	78
Colombie-Britannique	184	254	72	59 882	72 891	82
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ³	8	11	73	2 089	2 259	92
Canada	1 762	2 426	73	733 699	891 821	82

Notes:

1. Le total exclut les établissements hors champ, les fusions, les ventes ou fermetures d'établissement, etc.

2. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution du gaz.

3. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 2.2
Taux de réponse par industrie et par province ou territoire, 1997

Industrie	Selon le nombre d'unités déclarantes			Selon l'emploi		
	Réponses	Total ¹	Réponses en pourcentage du total ¹	Réponses	Total ¹	Réponses en pourcentage du total ¹
Exploitation forestière	125	168	74	14 498	18 456	79
Mines	116	151	77	38 927	47 190	82
Pétrole brut et gaz naturel	50	66	76	16 886	22 116	76
Aliments et Tabac	119	154	77	52 424	63 026	83
Boissons	49	78	63	11 063	15 334	72
Bois	102	139	73	24 780	34 397	72
Pâtes et papier	127	151	84	55 932	61 812	90
Première transformation des métaux	172	213	81	73 936	81 720	90
Matériel de transport	106	126	84	132 167	141 134	94
Produits minéraux non-métalliques	80	111	72	12 418	16 504	75
Produits raffinés du pétrole et du charbon	33	37	89	6 694	7 322	91
Produits chimiques	232	284	82	42 000	48 664	86
Autres industries manufacturières	514	716	72	210 931	265 226	80
Transport par pipeline et Distribution de gaz ²	32	36	89	20 724	21 670	96
Énergie électrique	24	29	83	66 891	68 240	98
Total	1 881	2 459	76	780 271	912 811	85

Province/territoire	Réponses en pourcentage du total ¹			Réponses en pourcentage du total ¹		
	Réponses	Total ¹	Réponses en pourcentage du total ¹	Réponses	Total ¹	Réponses en pourcentage du total ¹
Terre-Neuve	23	26	88	7 890	8 105	97
Île-du-Prince-Édouard	7	9	78	1 504	1 709	88
Nouvelle-Écosse	40	56	71	15 440	19 125	81
Nouveau-Brunswick	39	56	70	14 622	18 667	78
Québec	450	638	71	198 158	238 445	83
Ontario	814	1 021	80	379 897	429 932	88
Manitoba	67	85	79	30 101	35 218	85
Saskatchewan	53	58	91	15 167	16 344	93
Alberta	190	242	79	58 591	72 145	81
Colombie-Britannique	186	254	73	56 714	70 425	81
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ³	12	14	86	2 187	2 696	81
Canada	1 881	2 459	76	780 271	912 811	85

Notes:

1. Le total exclut les établissements hors champ, les fusions, les ventes ou fermetures d'établissement, etc.

2. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution du gaz.

3. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 2.3

Part de l'imputation pour la non-réponse dans les dépenses totales de protection de l'environnement, 1996

	Valeur imputée en pourcentage de la valeur totale (incluant la valeur imputée)
Industrie	
Exploitation forestière	27,8
Mines	13,9
Pétrole brut et gaz naturel	25,9
Aliments et Tabac	20,2
Boissons	21,1
Pâtes et papier	24,3
Première transformation des métaux	9,1
Matériel de transport	13,7
Produits minéraux non-métalliques	25,1
Produits raffinés du pétrole et du charbon	6,4
Produits chimiques	17,3
Autres industries manufacturières	28,3
Transport par pipeline et Distribution de gaz ¹	2,3
Énergie électrique	2,0
Total	16,9
Catégorie de dépense	Valeur imputée en pourcentage de la valeur totale (incluant la valeur imputée)
excluant les autres industries manufacturières	
Surveillance environnementale - exploitation	15,7
Surveillance environnementale - immobilisations	16,8
Surveillance environnementale - total	15,9
Vérifications et évaluations environnementales - exploitation	13,4
Vérifications et évaluations environnementales - immobilisations	8,4
Vérifications et évaluations environnementales - total	11,7
Assainissement et désaffectation - exploitation	16,8
Assainissement et désaffectation - immobilisations	22,3
Assainissement et désaffectation - total	18,6
Protection de la faune et de l'habitat - exploitation	21,6
Protection de la faune et de l'habitat - immobilisations	9,6
Protection de la faune et de l'habitat -total	19,4
Achat de services de gestion des déchets et services d'égout - exploitation	13,9
Traitement et contrôle de la pollution (procédés de LCP en bout de chaîne) - exploitation	12,3
Traitement et contrôle de la pollution (procédés de LCP en bout de chaîne) - immobilisations	23,7
Traitement et contrôle de la pollution (procédés de LCP en bout de chaîne) - total	17,9
Prévention de la pollution (Procédés de LCP intégrés) - exploitation	8,1
Prévention de la pollution (Procédés de LCP intégrés) - immobilisations	17,8
Prévention de la pollution (Procédés de LCP intégrés) - total	15,0
Frais, amendes et permis exploitation	11,1
Autres dépenses de protection de l'environnement - exploitation	13,2
Dépenses totales de protection de l'environnement - exploitation	13,5
Dépenses totales de protection de l'environnement - immobilisations	20,5
Dépenses totales de protection de l'environnement - total	16,4
Autres industries manufacturières	
Lutte contre la pollution (LCP) - exploitation	26,3
Lutte contre la pollution (LCP) - immobilisations	24,0
Lutte contre la pollution (LCP) - total	25,1
Autres dépenses de protection de l'environnement - exploitation	36,9
Autres dépenses de protection de l'environnement - immobilisations	29,9
Autres dépenses de protection de l'environnement - total	36,0
Dépenses totales de protection de l'environnement - exploitation	29,8
Dépenses totales de protection de l'environnement - immobilisations	24,6
Dépenses totales de protection de l'environnement - total	28,3

Note :

1. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau 2.4

Part de l'imputation pour la non-réponse dans les dépenses totales de protection de l'environnement, 1997

	Valeur imputée en pourcentage de la valeur totale (incluant la valeur imputée)
Industrie	
Exploitation forestière	19,5
Mines	17,9
Pétrole brut et gaz naturel	20,3
Aliments et Tabac	15,3
Boissons	27,3
Bois	25,2
Pâtes et papier	13,7
Première transformation des métaux	9,8
Matériel de transport	6,9
Produits minéraux non-métalliques	24,8
Produits raffinés du pétrole et du charbon	5,8
Produits chimiques	10,1
Autres industries manufacturières	21,9
Transport par pipeline et Distribution de gaz ¹	3,3
Énergie électrique	2,3
Total	12,4
	Valeur imputée en pourcentage de la valeur totale (incluant la valeur imputée)
Catégorie de dépense	
excluant les autres industries manufacturières	
Surveillance environnementale - exploitation	11,8
Surveillance environnementale - immobilisations	12,1
Surveillance environnementale - total	11,9
Vérifications et évaluations environnementales - exploitation	11,8
Vérifications et évaluations environnementales - immobilisations	9,8
Vérifications et évaluations environnementales - total	11,0
Assainissement et désaffectation - exploitation	14,4
Assainissement et désaffectation - immobilisations	15,8
Assainissement et désaffectation - total	14,8
Protection de la faune et de l'habitat - exploitation	13,3
Protection de la faune et de l'habitat - immobilisations	6,0
Protection de la faune et de l'habitat -total	11,9
Traitement et contrôle de la pollution (procédés de LCP en bout de chaîne) - exploitation	10,9
Traitement et contrôle de la pollution (procédés de LCP en bout de chaîne) - immobilisations	15,6
Traitement et contrôle de la pollution (procédés de LCP en bout de chaîne) - total	12,5
Prévention de la pollution (Procédés de LCP intégrés) - exploitation	10,0
Prévention de la pollution (Procédés de LCP intégrés) - immobilisations	10,3
Prévention de la pollution (Procédés de LCP intégrés) - total	10,2
Frais, amendes et permis	14,7
Autres	12,5
Dépenses totales de protection de l'environnement - exploitation	11,6
Dépenses totales de protection de l'environnement - immobilisations	12,9
Dépenses totales de protection de l'environnement - total	12,1
Autres industries manufacturières	
Lutte contre la pollution (LCP) - exploitation	23,2
Lutte contre la pollution (LCP) - immobilisations	18,3
Lutte contre la pollution (LCP) - total	21,9
Autres dépenses de protection de l'environnement - exploitation	21,9
Autres dépenses de protection de l'environnement - immobilisations	20,3
Autres dépenses de protection de l'environnement - total	21,7
Dépenses totales de protection de l'environnement - exploitation	23,0
Dépenses totales de protection de l'environnement - immobilisations	18,4
Dépenses totales de protection de l'environnement - total	21,9

Note :

1. Inclut les deux industries suivantes : Transport de pétrole brut et de gaz naturel et Distribution du gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Annexe A : Tableaux statistiques

Tableau A.1

Répartition des dépenses de protection de l'environnement selon l'industrie, 1996

Industrie	Dépenses en immobilisations		Dépenses d'exploitation	
	millions de dollars	pourcentage	millions de dollars	pourcentage
Exploitation forestière	15,4	9,7	142,5	90,3
Mines	77,5	22,2	271,3	77,8
Pétrole brut et gaz naturel	270,6	51,4	256,0	48,6
Aliments et Tabac	68,8	40,6	100,7	59,4
Boissons	8,0	28,0	20,6	72,0
Pâtes et papier	650,8	60,2	429,8	39,8
Première transformation des métaux	250,0	34,0	485,8	66,0
Matériel de transport	61,4	32,8	125,8	67,2
Produits minéraux non-métalliques	43,5	58,0	31,5	42,0
Produits raffinés du pétrole et du charbon	97,7	31,5	212,5	68,5
Produits chimiques	93,9	30,2	216,5	69,8
Autres industries manufacturières	135,0	27,4	357,7	72,6
Transport par pipeline et Distribution de gaz ¹	45,6	56,1	35,7	43,9
Énergie électrique	97,6	24,7	297,6	75,3
Total	1 915,8	39,1	2 983,8	60,9

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.2

Répartition des dépenses de protection de l'environnement selon l'industrie, 1997

Industrie	Dépenses en immobilisations		Dépenses d'exploitation	
	millions de dollars	pourcentage	millions de dollars	pourcentage
Exploitation forestière	7,6	7,4	96,1	92,6
Mines	80,4	22,8	271,6	77,2
Pétrole brut et gaz naturel	183,0	42,4	248,8	57,6
Aliments et Tabac	73,8	38,9	115,8	61,1
Boissons	6,5	22,6	22,2	77,4
Bois	77,4	51,9	71,7	48,1
Pâtes et papier	331,5	40,9	478,3	59,1
Première transformation des métaux	290,4	37,4	485,4	62,6
Matériel de transport	121,2	46,5	139,5	53,5
Produits minéraux non-métalliques	32,1	45,1	39,1	54,9
Produits raffinés du pétrole et du charbon	124,8	34,7	235,3	65,3
Produits chimiques	152,5	40,2	226,9	59,8
Autres industries manufacturières	82,9	22,2	291,2	77,8
Transport par pipeline et Distribution de gaz ¹	70,6	66,9	34,8	33,1
Énergie électrique	113,9	32,2	240,3	67,8
Total	1 748,6	36,8	2 997,1	63,2

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.3

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 1996

Industrie	Dépenses de lutte	Autres dépenses de	Total	Part du total
	contre la pollution ²	protection de l'environnement ³		
	millions de dollars			pourcentage
Exploitation forestière	11,7	3,7	15,4	0,8
Mines	64,5	13,1	77,5	4,0
Pétrole brut et gaz naturel	183,6	87,0	270,6	14,1
Aliments et Tabac	68,2	0,6	68,8	3,6
Boissons	7,1	0,8	8,0	0,4
Pâtes et papier	633,3	17,4	650,8	34,0
Première transformation des métaux	247,6	2,4	250,1	13,1
Matériel de transport	57,1	4,2	61,4	3,2
Produits minéraux non-métalliques	41,9	1,6	43,5	2,3
Produits raffinés du pétrole et du charbon	89,6	8,1	97,7	5,1
Produits chimiques	86,9	7,0	93,9	4,9
Autres industries manufacturières	118,8	16,2	135,0	7,0
Transport par pipeline et Distribution de gaz ¹	33,1	12,5	45,6	2,4
Énergie électrique	51,9	45,7	97,6	5,1
Total	1 695,3	220,5	1 915,8	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

2. Les dépenses en immobilisations au chapitre de la lutte contre la pollution (LCP) incluent les dépenses en immobilisations pour des procédés de LCP en bout de chaîne, des procédés de LCP intégrés et la surveillance environnementale.

3. Les autres dépenses en immobilisations au titre de la protection de l'environnement incluent les dépenses d'investissement pour la vérification et les évaluations environnementales, l'assainissement et la désaffectation de site et la protection de la faune et de l'habitat.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.4

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 1997

Industrie	Dépenses de	Autres dépenses de	Total	Part du total
	lutte contre la pollution ²	protection de l'environnement ³		
	millions de dollars			pourcentage
Exploitation forestière	5,5	2,1	7,6	0,4
Mines	66,7	13,7	80,4	4,6
Pétrole brut et gaz naturel	107,6	75,4	183,0	10,5
Aliments et Tabac	x	x	73,8	4,2
Boissons	5,6	0,9	6,5	0,4
Bois	74,3	3,1	77,4	4,4
Pâtes et papier	323,0	8,5	331,5	19,0
Première transformation des métaux	x	x	290,4	16,6
Matériel de transport	x	x	121,2	6,9
Produits minéraux non-métalliques	29,5	2,6	32,1	1,8
Produits raffinés du pétrole et du charbon	104,6	20,2	124,8	7,1
Produits chimiques	137,0	15,5	152,5	8,7
Autres industries manufacturières	78,6	4,3	82,9	4,7
Transport par pipeline et Distribution de gaz ¹	58,0	12,6	70,6	4,0
Énergie électrique	x	x	113,9	6,5
Total	1 545,8	202,8	1 748,6	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

2. Les dépenses en immobilisations au chapitre de la lutte contre la pollution (LCP) incluent les dépenses en immobilisations pour des procédés de LCP en bout de chaîne, des procédés de LCP intégrés et la surveillance environnementale.

3. Les autres dépenses en immobilisations au titre de la protection de l'environnement incluent les dépenses d'investissement pour la vérification et les évaluations environnementales, l'assainissement et la désaffectation de site et la protection de la faune et de l'habitat.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.5

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie et le type d'activité, 1996

Industrie	Surveillance environnementale	Vérifications et évaluations environnementales	Assainissement et désaffectation	Protection de la faune et de l'habitat	Procédés de LCP en bout de chaîne ¹	Procédés de LCP intégrés	Total	Part du total
Exploitation forestière	0,4	0,3	1,4	1,9	10,1	1,3	15,4	0,8
Mines	1,7	1,5	11,1	0,4	49,2	13,6	77,5	4,0
Pétrole brut et gaz naturel	6,7	3,8	79,5	3,7	158,4	18,5	270,6	14,1
Aliments et Tabac	1,7	x	0,1	x	37,4	29,1	68,8	3,6
Boissons	2,1	0,2	0,7	-	3,5	1,6	8,0	0,4
Pâtes et papier	16,9	2,4	13,7	1,4	297,4	319,0	650,8	34,0
Première transformation des métaux	5,3	x	0,7	x	61,8	180,5	250,0	13,1
Matériel de transport	0,8	0,2	3,3	0,7	25,3	31,0	61,4	3,2
Produits minéraux non-métalliques	2,0	x	1,3	x	33,6	6,3	43,5	2,3
Produits raffinés du pétrole et du charbon	3,1	3,6	4,5	-	42,1	44,4	97,7	5,1
Produits chimiques	24,6	0,4	6,5	0,1	45,1	17,2	93,9	4,9
Autres industries manufacturières ¹	135,0	7,0
Transport par pipeline et Distribution de gaz ²	0,8	2,8	7,4	2,3	20,6	11,6	45,6	2,4
Énergie électrique	7,0	22,4	6,4	16,9	37,0	7,9	97,6	5,1
Total excluant autres industries manufacturières	73,3	40,1	136,5	27,6	821,4	681,8	1 780,7	93,0
Total	1 915,8	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. LCP : Lutte contre la pollution.

2. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.6

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie et le type d'activité, 1997

Industrie	Surveillance environnementale	Vérifications et évaluations environnementales	Assainissement et désaffectation	Protection de la faune et de l'habitat	Procédés de LCP en bout de chaîne	Procédés de LCP intégrés	Total	Part du total
Exploitation forestière	--	0,6	0,8	0,8	0,9	4,6	7,6	0,4
Mines	2,3	5,2	7,7	0,8	31,0	33,4	80,4	4,6
Pétrole brut et gaz naturel	7,7	8,7	63,4	3,2	59,2	40,7	183,0	10,5
Aliments et Tabac	x	0,1	x	x	39,5	31,5	73,8	4,2
Boissons	0,8	0,1	0,8	-	3,4	1,4	6,5	0,4
Bois	3,4	1,0	x	x	49,3	21,6	77,4	4,4
Pâtes et papier	6,2	1,9	3,5	3,0	180,0	136,8	331,5	19,0
Première transformation des métaux	18,5	0,4	x	x	107,7	161,9	290,4	16,6
Matériel de transport	0,8	0,2	x	x	24,8	93,2	121,2	6,9
Produits minéraux non-métalliques	0,3	0,7	1,9	-	19,8	9,4	32,1	1,8
Produits raffinés du pétrole et du charbon	2,8	3,1	13,4	3,8	38,7	63,2	124,8	7,1
Produits chimiques	7,4	5,3	9,4	0,8	64,5	65,0	152,5	8,7
Autres industries manufacturières	82,9	4,7
Transport par pipeline et Distribution de gaz ²	0,6	6,2	5,0	1,3	14,1	43,3	70,6	4,0
Énergie électrique	x	18,9	x	17,5	57,4	9,8	113,9	6,5
Total excluant autres industries manufacturières	60,9	52,3	113,8	32,3	690,3	716,0	1 665,7	95,3
Total	1 748,6	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. LCP : Lutte contre la pollution.

2. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.7

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 1996

Province/territoire	Dépenses de lutte	Autres dépenses de	Total	Part du
	contre la pollution ¹	protection de l'environnement ²		total
	millions de dollars			pourcentage
Terre-Neuve	41,5	0,8	42,3	2,2
Île-du-Prince-Édouard	x	x	2,4	0,1
Nouvelle-Écosse	x	x	33,1	1,7
Nouveau-Brunswick	80,6	4,3	84,9	4,4
Québec	x	x	496,4	25,9
Ontario	445,0	29,1	474,1	24,7
Manitoba	22,8	3,1	26,0	1,4
Saskatchewan	39,8	21,3	61,1	3,2
Alberta	270,5	85,0	355,5	18,6
Colombie-Britannique	318,5	16,7	335,2	17,5
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ³	x	x	4,7	0,2
Canada	1 695,3	220,5	1 915,8	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses en immobilisations au chapitre de la lutte contre la pollution (LCP) incluent les dépenses en immobilisations pour des procédés de LCP en bout de chaîne, des procédés de LCP intégrés et la surveillance environnementale.

2. Les autres dépenses en immobilisations au titre de la protection de l'environnement incluent les dépenses de vérification et évaluations environnementales, les dépenses d'assainissement et de désaffectation de site et les dépenses de protection de la faune et de l'habitat.

3. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.8

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 1997

Province/territoire	Dépenses de lutte	Autres dépenses de	Total	Part du
	contre la pollution ¹	protection de l'environnement ²		total
	millions de dollars			pourcentage
Terre-Neuve	x	x	16,1	0,9
Île-du-Prince-Édouard	1,2	-	1,2	0,1
Nouvelle-Écosse	16,1	2,3	18,4	1,1
Nouveau-Brunswick	39,6	7,4	47,0	2,7
Québec	335,2	42,5	377,7	21,6
Ontario	576,4	28,5	604,9	34,6
Manitoba	28,8	5,9	34,7	2,0
Saskatchewan	62,9	5,7	68,6	3,9
Alberta	212,0	90,7	302,8	17,3
Colombie-Britannique	254,0	18,1	272,1	15,6
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ³	x	x	5,2	0,3
Canada	1 545,8	202,8	1 748,6	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses en immobilisations au chapitre de la lutte contre la pollution (LCP) incluent les dépenses en immobilisations pour des procédés de LCP en bout de chaîne, des procédés de LCP intégrés et la surveillance environnementale.

2. Les autres dépenses en immobilisations au titre de la protection de l'environnement incluent les dépenses de vérification et évaluations environnementales, les dépenses d'assainissement et de désaffectation de site et les dépenses de protection de la faune et de l'habitat.

3. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.9

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon le type d'activité et la province ou le territoire, 1996

Province/territoire	Surveillance environnementale	Vérifications et évaluations environnementales	Assainissement et désaffectation	Protection de la faune et de l'habitat	Procédés de LCP en bout de chaîne	Procédés de LCP intégrés	Total	Part du total
Terre-Neuve	0,3	x	x	x	38,4	2,7	42,2	2,4
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x	x	2,4	0,1
Nouvelle-Écosse	x	0,2	2,5	x	23,0	4,8	31,7	1,8
Nouveau-Brunswick	1,5	1,2	x	x	66,2	9,9	81,5	4,6
Québec	x	17,3	23,2	x	148,1	238,7	461,2	25,9
Ontario	18,6	9,2	11,2	1,8	240,3	133,4	414,4	23,3
Manitoba	1,5	1,6	1,2	0,1	13,6	4,9	22,9	1,3
Saskatchewan	1,6	0,8	20,1	0,2	18,5	18,5	59,8	3,4
Alberta	20,5	7,2	68,8	8,1	199,5	43,0	347,2	19,5
Colombie-Britannique	4,6	2,2	6,1	4,5	70,3	225,1	312,9	17,6
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ¹	x	x	0,5	0,1	x	x	4,7	0,3
Canada²	73,3	40,1	136,5	27,6	821,4	681,8	1 780,7	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Inclut le Nunavut.

2. Exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.10

Dépenses en immobilisations au chapitre de la protection de l'environnement selon le type d'activité et la province ou le territoire, 1997

Province/territoire	Surveillance environnementale	Vérifications et évaluations environnementales	Assainissement et désaffectation	Protection de la faune et de l'habitat	Procédés de LCP en bout de chaîne	Procédés de LCP intégrés	Total	Part du total
Terre-Neuve	x	x	0,1	0,8	1,7	13,0	16,0	1,0
Île-du-Prince-Édouard	x	x	--	x	x	0,6	1,2	0,1
Nouvelle-Écosse	0,4	0,2	1,7	0,3	7,8	6,3	16,7	1,0
Nouveau-Brunswick	0,7	1,6	3,1	2,7	25,7	12,6	46,3	2,8
Québec	20,8	18,0	x	x	160,6	130,5	353,7	21,2
Ontario	17,5	4,5	18,7	2,4	261,8	254,1	559,1	33,6
Manitoba	0,9	3,1	x	x	8,5	17,6	32,8	2,0
Saskatchewan	0,8	3,5	1,9	0,3	37,3	24,3	68,0	4,1
Alberta	13,5	16,2	69,5	4,8	102,1	91,7	297,8	17,9
Colombie-Britannique	5,9	4,7	8,8	4,5	82,7	162,4	269,0	16,1
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ¹	x	x	0,3	x	x	2,8	5,2	0,3
Canada²	60,9	52,3	113,8	32,3	690,3	716,0	1 665,7	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Inclut le Nunavut.

2. Exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.11

Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la lutte contre la pollution selon le domaine et l'industrie, 1996

Industrie	Air	Eaux de surface	Sol et eaux souterraines	Bruits, radiations et vibrations	Total
pourcentage					
Exploitation forestière	13,5	10,1	76,4	-	100
Mines	16,0	62,9	20,8	0,4	100
Pétrole brut et gaz naturel	91,0	2,1	6,5	0,4	100
Aliments et Tabac	20,3	55,1	24,2	0,5	100
Boissons	31,2	52,0	16,1	0,8	100
Pâtes et papier	46,8	49,6	3,6	--	100
Première transformation des métaux	66,2	27,7	5,5	0,6	100
Matériel de transport	63,1	17,8	17,7	1,3	100
Produits minéraux non-métalliques	97,2	1,6	1,2	0,1	100
Produits raffinés du pétrole et du charbon	43,8	24,6	31,7	-	100
Produits chimiques	54,3	32,5	10,4	2,8	100
Autres industries manufacturières	54,2	24,7	18,0	3,1	100
Transport par pipeline et Distribution de gaz ¹	59,5	6,6	26,5	7,3	100
Énergie électrique	27,1	28,5	19,2	25,3	100
Total	53,7	35,6	9,1	1,6	100

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le tableau est dérivé des parts de dépenses en immobilisations déclarées.

Pour toutes les industries, à l'exception de la catégorie « autres industries manufacturières », ce tableau inclut les dépenses en immobilisations pour des procédés en bout de chaîne et des procédés intégrés.

1. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.12

Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la lutte contre la pollution selon le domaine et l'industrie, 1997

Industrie	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site ¹	Bruits, radiations et vibrations	Total
pourcentage					
Exploitation forestière	7,1	23,2	69,4	0,2	100
Mines	33,1	41,1	25,6	0,2	100
Pétrole brut et gaz naturel	51,1	19,2	25,1	4,7	100
Aliments et Tabac	23,7	40,9	26,5	8,9	100
Boissons	8,0	15,8	73,4	2,8	100
Bois	70,6	5,4	23,9	0,2	100
Pâtes et papier	51,0	32,5	16,2	0,2	100
Première transformation des métaux	61,0	27,9	10,4	0,7	100
Matériel de transport	63,1	12,4	24,2	0,2	100
Produits minéraux non-métalliques	72,3	8,8	18,8	--	100
Produits raffinés du pétrole et du charbon	60,6	22,9	15,6	1,0	100
Produits chimiques	36,3	46,0	16,2	1,6	100
Autres industries manufacturières	58,4	24,9	15,2	1,5	100
Transport par pipeline et Distribution de gaz ²	60,4	29,1	6,8	3,7	100
Énergie électrique	34,6	23,2	19,2	23,1	100
Total	51,9	28,6	16,9	2,7	100

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le tableau inclut seulement les parts de dépenses en immobilisations déclarées.

Pour chaque industrie, à l'exception de la catégorie « autres industries manufacturières », ce tableau inclut les dépenses en immobilisations pour des procédés en bout de chaîne et des procédés intégrés.

1. En 1997, la catégorie « Sol et eaux souterraines » a été remplacée par « Déchets solides et liquides contenus sur le site » afin de clarifier la couverture pour cette catégorie. Par conséquent, toute comparaison avec les chiffres de 1996 doit être effectuée avec prudence.

2. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.13

Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la lutte contre la pollution selon le domaine et la province ou le territoire, 1996

Province/territoire	Air	Eaux de surface	Sol et eaux souterraines	Bruits, radiations et vibrations	Total
	pourcentage				
Terre-Neuve	x	x	x	x	100
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	100
Nouvelle-Écosse	2,6	91,3	6,1	--	100
Nouveau-Brunswick	42,7	47,5	9,7	-	100
Québec	63,6	26,4	8,7	1,3	100
Ontario	54,6	29,7	11,8	3,9	100
Manitoba	26,0	66,7	6,0	1,3	100
Saskatchewan	32,4	52,3	14,4	0,8	100
Alberta	79,9	6,8	11,4	1,9	100
Colombie-Britannique	42,8	50,8	6,4	0,1	100
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ¹	7,2	86,4	6,3	0,1	100
Canada	53,7	35,6	9,1	1,6	100

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le tableau est dérivé des parts de dépenses en immobilisations déclarées.

Ce tableau inclut principalement les dépenses en immobilisations pour des procédés en bout de chaîne et des procédés intégrés.

1. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.14

Répartition des dépenses en immobilisations au chapitre de la lutte contre la pollution selon le domaine et la province ou le territoire, 1997

Province/territoire	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site ¹	Bruits, radiations et vibrations	Total
	pourcentage				
Terre-Neuve	70,7	17,3	9,9	2,1	100
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	100
Nouvelle-Écosse	28,8	27,2	43,6	0,4	100
Nouveau-Brunswick	57,2	31,9	10,9	-	100
Québec	58,5	16,4	23,7	1,4	100
Ontario	54,2	26,9	14,2	4,8	100
Manitoba	27,0	55,4	15,0	2,5	100
Saskatchewan	67,4	12,2	19,0	1,4	100
Alberta	54,3	21,3	21,7	2,7	100
Colombie-Britannique	35,1	52,9	11,5	0,5	100
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ²	x	x	x	x	100
Canada	51,9	28,6	16,9	2,7	100

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le tableau est dérivé des parts de dépenses en immobilisations déclarées.

Ce tableau inclut principalement les dépenses en immobilisations pour des procédés en bout de chaîne et des procédés intégrés.

1. En 1997, la catégorie « Sol et eaux souterraines » a été remplacée par « Déchets solides et liquides contenus sur le site » afin de clarifier la couverture pour cette catégorie. Par conséquent, toute comparaison avec les chiffres de 1996 doit être effectuée avec prudence.

2. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.15

Répartition des dépenses en immobilisations (au chapitre de la lutte contre la pollution) pour des procédés en bout de chaîne selon le domaine et l'industrie, 1996

Industrie	Air	Eaux de surface	Sol et eaux souterraines	Bruits, radiations et vibrations	Total
Exploitation forestière	9,2	9,8	81,0	-	100
Mines	8,5	70,3	20,7	0,5	100
Pétrole brut et gaz naturel	90,8	2,1	6,8	0,4	100
Aliments et Tabac	27,7	60,2	11,8	0,3	100
Boissons	15,9	60,1	23,3	0,7	100
Pâtes et papier	49,5	45,2	5,3	0,1	100
Première transformation des métaux	59,4	31,4	6,9	2,3	100
Matériel de transport	45,1	17,2	35,0	2,7	100
Produits minéraux non-métalliques	98,9	0,6	0,3	0,1	100
Produits raffinés du pétrole et du charbon	26,4	31,3	42,2	-	100
Produits chimiques	55,9	29,1	11,2	3,8	100
Transport par pipeline et Distribution de gaz ¹	37,7	10,3	40,6	11,4	100
Énergie électrique	27,8	28,6	18,3	25,3	100
Total	52,3	33,0	12,1	2,6	100

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Des estimations des dépenses en immobilisations pour des procédés en bout de chaîne ne sont pas disponibles pour toutes les industries manufacturières.

Le tableau est dérivé des parts de dépenses en immobilisations déclarées.

1. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.16

Répartition des dépenses en immobilisations (au chapitre de la lutte contre la pollution) pour des procédés en bout de chaîne selon le domaine et l'industrie, 1997

Industrie	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site ¹	Bruits, radiations et vibrations	Total
Exploitation forestière	24,2	10,6	64,2	1,1	100
Mines	10,8	51,9	37,3	-	100
Pétrole brut et gaz naturel	55,6	14,7	24,1	5,6	100
Aliments et Tabac	13,3	61,7	24,6	0,5	100
Boissons	2,6	19,4	74,4	3,6	100
Bois	91,3	4,6	3,9	0,1	100
Pâtes et papier	71,7	14,1	14,1	0,1	100
Première transformation des métaux	50,4	30,5	18,5	0,7	100
Matériel de transport	50,3	43,1	6,3	0,2	100
Produits minéraux non-métalliques	87,5	3,0	9,5	-	100
Produits raffinés du pétrole et du charbon	39,9	40,3	19,1	0,7	100
Produits chimiques	35,6	53,2	10,2	0,9	100
Transport par pipeline et Distribution de gaz ²	64,7	4,9	15,6	14,9	100
Énergie électrique	33,8	21,2	19,7	25,4	100
Total	51,5	26,7	17,7	4,2	100

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Des estimations des dépenses en immobilisations pour des procédés en bout de chaîne ne sont pas disponibles pour toutes les industries manufacturières.

Le tableau est dérivé des parts de dépenses en immobilisations déclarées.

1. En 1997, la catégorie « Sol et eaux souterraines » a été remplacée par « Déchets solides et liquides contenus sur le site » afin de clarifier la couverture pour cette catégorie. Par conséquent, toute comparaison avec les chiffres de 1996 doit être effectuée avec prudence.

2. Inclut les industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.17

Répartition des dépenses en immobilisations (au chapitre de la lutte contre la pollution) pour des procédés en bout de chaîne selon le domaine et la province ou le territoire, 1996

Province/territoire	Air	Eaux de surface	Sol et eaux souterraines	Bruits, radiations et vibrations	Total
	pourcentage				
Terre-Neuve	x	x	x	x	100
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	100
Nouvelle-Écosse	2,1	91,7	6,2	--	100
Nouveau-Brunswick	44,3	47,7	8,0	-	100
Québec	54,6	31,1	12,8	1,5	100
Ontario	49,3	33,5	11,8	5,4	100
Manitoba	24,1	69,2	5,0	1,7	100
Saskatchewan	49,9	19,3	29,0	1,7	100
Alberta	80,9	4,5	12,4	2,1	100
Colombie-Britannique	52,7	27,4	19,6	0,3	100
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ¹	4,1	92,7	3,2	0,1	100
Canada	52,3	33,0	12,1	2,6	100

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Des estimations des dépenses en immobilisations pour des procédés en bout de chaîne ne sont pas disponibles pour toutes les industries manufacturières.

Le tableau est dérivé des parts de dépenses en immobilisations déclarées.

1. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.18

Répartition des dépenses en immobilisations (au chapitre de la lutte contre la pollution) pour des procédés en bout de chaîne selon le domaine et la province ou le territoire, 1997

Province/territoire	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site ¹	Bruits, radiations et vibrations	Total
	pourcentage				
Terre-Neuve	x	x	x	x	100
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	100
Nouvelle-Écosse	8,0	37,5	53,9	0,6	100
Nouveau-Brunswick	72,4	18,9	8,7	-	100
Québec	46,0	23,2	30,0	0,7	100
Ontario	43,3	38,4	10,8	7,6	100
Manitoba	76,1	8,6	3,5	11,8	100
Saskatchewan	77,7	5,5	14,5	2,3	100
Alberta	63,8	11,2	21,7	3,3	100
Colombie-Britannique	57,6	21,7	20,1	0,6	100
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ²	34,4	50,9	14,2	0,5	100
Canada	51,5	26,7	17,7	4,2	100

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Des estimations des dépenses en immobilisations pour des procédés en bout de chaîne ne sont pas disponibles pour toutes les industries manufacturières.

Le tableau est dérivé des parts de dépenses en immobilisations déclarées.

1. En 1997, la catégorie « Sol et eaux souterraines » a été remplacée par « Déchets solides et liquides contenus sur le site » afin de clarifier la couverture pour cette catégorie. Par conséquent, toute comparaison avec les chiffres de 1996 doit être effectuée avec prudence.

2. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.19

Répartition des dépenses en immobilisations pour des procédés intégrés de lutte contre la pollution selon le domaine et l'industrie, 1996

Industrie	Air	Eaux de surface	Sol et eaux souterraines	Bruits, radiations et vibrations	Total
Exploitation forestière	47,3	12,6	40,0	-	100
Mines	42,5	36,6	20,9	-	100
Pétrole brut et gaz naturel	93,4	2,6	3,7	0,2	100
Aliments et Tabac	10,6	48,4	40,2	0,7	100
Boissons	65,3	33,8	-	0,9	100
Pâtes et papier	44,5	53,4	2,1	-	100
Première transformation des métaux	68,5	26,4	5,1	-	100
Matériel de transport	78,0	18,3	3,6	0,2	100
Produits minéraux non-métalliques	87,8	6,5	5,8	-	100
Produits raffinés du pétrole et du charbon	76,1	11,9	12,0	-	100
Produits chimiques	49,7	42,1	8,2	-	100
Transport par pipeline et Distribution de gaz ¹	98,8	-	1,2	-	100
Énergie électrique	23,5	27,8	23,4	25,3	100
Total	55,2	39,3	5,0	0,4	100

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Des estimations des dépenses en immobilisations pour des procédés intégrés ne sont pas disponibles pour toutes les industries manufacturières.

Le tableau est dérivé des parts de dépenses en immobilisations déclarées.

1. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.20

Répartition des dépenses en immobilisations pour des procédés intégrés de lutte contre la pollution selon le domaine et l'industrie, 1997

Industrie	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site ¹	Bruits, radiations et vibrations	Total
Exploitation forestière	3,9	25,7	70,4	0,1	100
Mines	54,4	30,8	14,4	0,5	100
Pétrole brut et gaz naturel	43,8	26,4	26,5	3,2	100
Aliments et Tabac	36,6	14,9	29,0	19,5	100
Boissons	21,0	7,1	71,1	0,8	100
Bois	39,1	6,4	54,2	0,3	100
Pâtes et papier	28,4	52,8	18,5	0,3	100
Première transformation des métaux	68,2	26,1	4,9	0,8	100
Matériel de transport	66,6	4,2	29,0	0,2	100
Produits minéraux non-métalliques	41,4	20,7	37,8	0,1	100
Produits raffinés du pétrole et du charbon	77,1	8,9	12,9	1,2	100
Produits chimiques	36,9	38,6	22,3	2,2	100
Transport par pipeline et Distribution de gaz ²	59,0	36,9	4,0	0,1	100
Énergie électrique	39,2	35,1	16,3	9,4	100
Total	51,8	30,6	16,3	1,3	100

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Des estimations des dépenses en immobilisations pour des procédés intégrés ne sont pas disponibles pour toutes les industries manufacturières.

Le tableau est dérivé des parts de dépenses en immobilisations déclarées.

1. En 1997, la catégorie « Sol et eaux souterraines » a été remplacée par « Déchets solides et liquides contenus sur le site » afin de clarifier la couverture pour cette catégorie. Par conséquent, toute comparaison avec les chiffres de 1996 doit être effectuée avec prudence.

2. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.21

Répartition des dépenses en immobilisations pour des procédés intégrés de lutte contre la pollution selon le domaine et la province ou le territoire, 1996

Province/territoire	Air	Eaux de surface	Sol et eaux souterraines	Bruits, radiations et vibrations	Total
	pourcentage				
Terre-Neuve	x	x	x	x	100
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	100
Nouvelle-Écosse	22,8	77,2	-	-	100
Nouveau-Brunswick	15,6	67,5	16,9	-	100
Québec	69,9	24,3	4,8	1,0	100
Ontario	66,5	20,1	13,3	0,2	100
Manitoba	x	x	x	x	100
Saskatchewan	18,3	79,1	2,6	-	100
Alberta	73,6	22,7	3,5	0,1	100
Colombie-Britannique	40,1	57,1	2,8	-	100
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ¹	x	x	x	x	100
Canada	55,2	39,3	5,0	0,4	100

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Des estimations des dépenses en immobilisations pour des procédés intégrés ne sont pas disponibles pour toutes les industries manufacturières.

Le tableau est dérivé des parts de dépenses en immobilisations déclarées.

1. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.22

Répartition des dépenses en immobilisations pour des procédés intégrés de lutte contre la pollution selon le domaine et la province ou le territoire, 1997

Province/territoire	Air	Eaux de surface	Déchets solides et liquides contenus sur le site ¹	Bruits, radiations et vibrations	Total
	pourcentage				
Terre-Neuve	74,0	13,6	10,2	2,2	100
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	100
Nouvelle-Écosse	67,1	13,0	19,9	-	100
Nouveau-Brunswick	19,3	64,2	16,4	-	100
Québec	69,7	9,4	19,0	1,9	100
Ontario	67,8	12,5	18,0	1,7	100
Manitoba	11,6	70,5	17,9	-	100
Saskatchewan	51,1	22,9	26,0	--	100
Alberta	43,0	33,2	21,7	2,1	100
Colombie-Britannique	27,1	64,0	8,5	0,5	100
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ²	x	x	x	x	100
Canada	51,8	30,6	16,3	1,3	100

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Des estimations des dépenses en immobilisations pour des procédés intégrés ne sont pas disponibles pour toutes les industries manufacturières.

Le tableau est dérivé des parts de dépenses en immobilisations déclarées.

1. En 1997, la catégorie « Sol et eaux souterraines » a été remplacée par « Déchets solides et liquides contenus sur le site » afin de clarifier la couverture pour cette catégorie. Par conséquent, toute comparaison avec les chiffres de 1996 doit être effectuée avec prudence.

2. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.23

Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 1996

Industrie	Dépenses de lutte contre la pollution ¹	Services de gestion	Autres dépenses	Total	Part du
		des déchets et services d'égout	de protection de l'environnement ²		total
millions de dollars					pourcentage
Exploitation forestière	8,8	8,2	125,5	142,5	4,8
Mines	155,1	6,6	109,6	271,3	9,1
Pétrole brut et gaz naturel	66,8	53,3	135,9	256,0	8,6
Aliments et Tabac	35,6	46,7	18,4	100,7	3,4
Boissons	3,2	11,9	5,4	20,6	0,7
Pâtes et papier	322,9	37,8	69,1	429,8	14,4
Première transformation des métaux	297,7	108,9	79,2	485,8	16,3
Matériel de transport	40,9	67,6	17,3	125,8	4,2
Produits minéraux non-métalliques	11,4	7,5	12,6	31,5	1,1
Produits raffinés du pétrole et du charbon	139,7	40,0	32,8	212,5	7,1
Produits chimiques	x	44,7	x	216,5	7,3
Autres industries manufacturière	115,9	133,3	108,6	357,7	12,0
Transport par pipeline et Distribution de gaz ³	10,5	2,4	22,8	35,7	1,2
Énergie électrique	x	18,8	x	297,6	10,0
Total	1 474,9	587,7	921,2	2 983,8	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses d'exploitation au chapitre de la lutte contre la pollution (LCP) incluent les dépenses d'exploitation pour des procédés de LCP en bout de chaîne, des procédés de LCP intégrés, et la surveillance environnementale. L'achat de services de gestion des déchets et de services d'égout est montré séparément.

2. Les autres dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement incluent les dépenses d'exploitation associées à la vérification et aux évaluations environnementales, aux dépenses d'assainissement et de désaffectation de site, à la protection de la faune et de l'habitat, aux frais, amendes et permis, et « autres » activités environnementales.

3. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.24

Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie, 1997

Industrie	Dépense de lutte contre la pollution ²	Autres dépenses	Total	Part du
		de protection de l'environnement ³		total
millions de dollars				pourcentage
Exploitation forestière	11,2	85,0	96,1	3,2
Mines	181,8	89,8	271,6	9,1
Pétrole brut et gaz naturel	93,7	155,1	248,8	8,3
Aliments et Tabac	x	x	115,8	3,9
Boissons	15,3	6,9	22,2	0,7
Bois	43,8	28,0	71,7	2,4
Pâtes et papier	399,4	78,9	478,3	16,0
Première transformation des métaux	423,4	61,9	485,4	16,2
Matériel de transport	120,2	19,3	139,5	4,7
Produits minéraux non-métalliques	24,9	14,2	39,1	1,3
Produits raffinés du pétrole et du charbon	184,5	50,8	235,3	7,9
Produits chimiques	170,7	56,2	226,9	7,6
Autres industries manufacturières	233,2	58,1	291,2	9,7
Transport par pipeline et Distribution de gaz ¹	17,8	17,1	34,8	1,2
Énergie électrique	x	x	240,3	8,0
Total	2 154,3	842,8	2 997,1	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses d'exploitation au chapitre de la lutte contre la pollution (LCP) incluent les dépenses d'exploitation pour des procédés de LCP en bout de chaîne, des procédés de LCP intégrés, la surveillance environnementale et l'achat de services de gestion des déchets et de services d'égout.

2. Les autres dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement incluent les dépenses d'exploitation associées à la vérification et aux évaluations environnementales, aux dépenses d'assainissement et de désaffectation de site, à la protection de la faune et de l'habitat, aux frais, amendes et permis, et « autres » activités environnementales.

3. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.25

Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon l'industrie et le type d'activité, 1996

Industrie	Surveillance environnementale	Vérifications et évaluations environnementales	Assainissement et désaffectation	Protection	Services	Procédés de LCP en bout de chaîne	Procédés de LCP intégrés	Frais, amendes Autres	Total	Part du total	
				de la faune et de l'habitat	de gestion des déchets et services d'égout						
millions de dollars											
										%	
Exploitation forestière	3,5	8,5	24,8	84,3	8,2	5,2	0,1	6,0	1,8	142,5	4,8
Mines	29,5	7,4	68,6	5,6	6,6	110,6	14,9	5,3	22,8	271,3	9,1
Pétrole brut et gaz naturel	18,2	5,1	85,2	7,6	53,3	44,9	3,6	3,8	34,3	256,0	8,6
Aliments et Tabac	9,3	2,7	4,9	1,5	46,7	23,2	3,1	4,8	4,6	100,7	3,4
Boissons	1,1	0,4	0,4	-	11,9	2,0	0,1	2,4	2,3	20,6	0,7
Pâtes et papier	92,1	12,6	7,6	18,0	37,8	199,0	31,8	9,6	21,3	429,8	14,4
Première transformation des métaux	33,2	5,3	40,7	6,9	108,9	184,5	80,0	6,8	19,6	485,8	16,3
Matériel de transport	5,2	2,1	4,7	0,1	67,6	31,9	3,7	0,8	9,7	125,8	4,2
Produits minéraux non-métalliques	4,2	1,5	5,3	0,1	7,5	6,8	0,3	2,5	3,3	31,5	1,1
Produits raffinés du pétrole et du charbon	22,7	2,6	5,1	x	40,0	74,8	42,1	x	22,2	212,5	7,1
Produits chimiques	37,5	9,1	38,3	x	44,7	57,6	x	x	15,4	216,5	7,3
Autres industries manufacturières	133,3	357,7	12,0
Transport par pipeline et Distribution de gaz ¹	1,4	2,6	5,7	x	2,4	9,0	-	x	12,6	35,7	1,2
Énergie électrique	8,8	22,5	13,4	x	18,8	77,0	x	42,0	23,5	297,6	10,0
Total excluant autres industries manu- facturières	266,8	82,3	304,6	142,7	454,4	826,5	265,8	89,7	193,3	2 626,0	88,0
Total	587,7	2 983,8	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.26

Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement par industrie et le type d'activité, 1997

Industrie	Surveillance environnementale	Vérifications et évaluations environnementales	Assainissement et désaffectation	Protection de la faune et de l'habitat	Procédés de LCP en bout de chaîne, services de gestion des déchets et services d'égout ¹	Procédés de LCP intégrés	Frais,		Total	Part du total %
							amendes et permis	Autres		
millions de dollars										
Exploitation forestière	1,6	3,1	10,5	68,8	7,9	1,7	0,5	2,0	96,1	3,2
Mines	20,4	7,5	54,9	3,2	122,4	39,0	4,1	20,0	271,6	9,1
Pétrole brut et gaz naturel	17,4	13,4	107,4	1,6	61,1	15,2	6,8	26,0	248,8	8,3
Aliments et Tabac	8,3	x	x	0,6	70,6	x	9,7	3,4	115,8	3,9
Boissons	0,6	0,5	1,4	-	13,4	1,3	2,8	2,2	22,2	0,7
Bois	5,9	2,2	5,9	10,4	28,9	8,9	6,6	2,8	71,7	2,4
Pâtes et papier	52,6	11,9	6,4	25,4	251,1	95,7	9,2	26,1	478,3	16,0
Première transformation des métaux	44,0	5,6	28,5	6,0	319,0	60,5	4,9	16,9	485,4	16,2
Matériel de transport	6,5	2,7	2,8	3,8	101,7	12,0	1,4	8,7	139,5	4,7
Produits minéraux non-métalliques	1,8	3,2	6,2	-	17,6	5,5	1,4	3,4	39,1	1,3
Produits raffinés du pétrole et du charbon	7,3	3,8	32,8	0,5	111,2	66,0	0,2	13,5	235,3	7,9
Produits chimiques	31,9	7,0	30,6	1,3	104,7	34,1	2,2	15,1	226,9	7,6
Autres industries manufacturières	291,2	9,7
Transport par pipeline et Distribution de gaz ²	1,4	2,6	5,0	0,3	13,4	2,9	0,9	8,3	34,8	1,2
Énergie électrique	6,4	x	x	25,6	70,2	x	30,2	28,7	240,3	8,0
Total excluant autres industries manufacturières	206,1	81,0	298,2	147,4	1 293,2	421,8	80,9	177,2	2 705,9	90,3
Total	2 997,1	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. L'achat de services de gestion des déchets et de services d'égout est inclus avec les dépenses d'exploitation en procédés de LCP en bout de chaîne.

2. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.27

Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 1996

Province/territoire	Dépenses de lutte contre la pollution ¹	Services de gestion des déchets et services d'égout	Autres dépenses de protection de l'environnement ²	Total	Part du total
		millions de dollars			pourcentage
Terre-Neuve	x	2,4	x	15,7	0,5
Île-du-Prince-Édouard	0,7	0,7	0,6	2,0	0,1
Nouvelle-Écosse	x	10,4	x	44,6	1,5
Nouveau-Brunswick	49,2	10,4	21,3	80,9	2,7
Québec	335,7	146,5	152,1	634,4	21,3
Ontario	626,9	262,6	256,9	1 146,4	38,4
Manitoba	25,8	11,0	22,7	59,5	2,0
Saskatchewan	66,5	21,0	42,5	129,9	4,4
Alberta	169,0	77,8	207,8	454,6	15,2
Colombie-Britannique	163,1	44,0	198,5	405,6	13,6
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ³	x	0,9	x	10,2	0,3
Canada	1 474,9	587,7	921,2	2 983,8	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses d'exploitation au chapitre de la lutte contre la pollution (LCP) incluent les dépenses d'exploitation pour des procédés de LCP en bout de chaîne, des procédés de LCP intégrés, et la surveillance environnementale. L'achat de services de gestion des déchets et de services d'égout est montré séparément.

2. Les autres dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement incluent les dépenses d'exploitation associées à la vérification et aux évaluations environnementales, aux dépenses d'assainissement et de désaffectation de site, à la protection de la faune et de l'habitat, aux frais, amendes et permis, et « autres » activités environnementales.

3. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.28

Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon la province ou le territoire, 1997

Province/territoire	Dépenses de lutte contre la pollution ¹	Autres dépenses de protection de l'environnement ²	Total	Part du total
		millions de dollars		
Terre-Neuve	16,3	3,3	19,6	0,7
Île-du-Prince-Édouard	2,2	0,3	2,5	0,1
Nouvelle-Écosse	39,8	14,1	54,0	1,8
Nouveau-Brunswick	56,9	16,3	73,1	2,4
Québec	448,1	136,3	584,4	19,5
Ontario	936,2	234,9	1 171,1	39,1
Manitoba	61,3	22,2	83,5	2,8
Saskatchewan	82,1	37,6	119,6	4,0
Alberta	260,7	214,5	475,1	15,9
Colombie-Britannique	243,5	157,9	401,3	13,4
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ³	7,4	5,5	12,9	0,4
Canada	2 154,3	842,8	2 997,1	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Les dépenses d'exploitation au chapitre de la lutte contre la pollution (LCP) incluent les dépenses d'exploitation pour des procédés de LCP en bout de chaîne, des procédés de LCP intégrés, la surveillance environnementale et l'achat de services de gestion des déchets et de services d'égout.

2. Les autres dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement incluent les dépenses d'exploitation associées à la vérification et aux évaluations environnementales, aux dépenses d'assainissement et de désaffectation de site, à la protection de la faune et de l'habitat, aux frais, amendes et permis, et « autres » activités environnementales.

3. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.29

Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon le type d'activité et la province ou le territoire, 1996

Province/territoire	Surveillance environnementale	Vérifications et évaluations environnementales	Assainissement et désaffectation	Protection de la faune et de l'habitat	Services de gestion des déchets et services d'égout de chaîne	Procédés de LCP en bout de chaîne	Procédés de LCP intégrés	Frais,		Total	Part du total %
								amendes et permis	Autres		
millions de dollars											
Terre-Neuve	1,8	0,4	0,9	x	2,3	5,5	x	1,0	1,4	15,3	0,6
Île-du-Prince-Édouard	0,1	0,1	0,2	x	0,6	0,5	--	x	0,1	1,8	0,1
Nouvelle-Écosse	3,6	0,7	1,3	x	8,4	15,1	x	1,1	4,0	39,8	1,5
Nouveau-Brunswick	10,2	1,9	4,3	7,2	8,6	35,5	1,7	1,1	4,1	74,7	2,8
Québec	87,2	13,7	43,5	16,7	112,7	164,3	54,5	26,1	28,3	546,9	20,8
Ontario	79,1	32,4	83,6	22,1	194,9	347,1	143,9	20,2	61,1	984,3	37,5
Manitoba	5,2	1,4	6,0	1,4	6,5	15,6	2,5	4,3	7,6	50,6	1,9
Saskatchewan	10,3	8,1	10,3	1,2	19,5	48,6	6,6	12,9	9,1	126,5	4,8
Alberta	41,0	13,9	106,8	17,5	70,6	101,7	20,6	8,0	55,5	435,6	16,6
Colombie-Britannique	27,4	9,4	46,1	72,9	29,4	88,4	30,6	14,6	21,3	340,1	13,0
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ¹	0,8	0,2	1,7	x	0,9	4,2	x	x	0,9	10,2	0,4
Canada²	266,8	82,3	304,6	142,7	454,4	826,5	265,8	89,7	193,3	2 626,0	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. Inclut le Nunavut.

2. Exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.30

Dépenses d'exploitation au chapitre de la protection de l'environnement selon le type d'activité et la province ou le territoire, 1997

Province/territoire	Surveillance environnementale	Vérifications et évaluations environnementales	Assainissement et désaffectation	Protection de la faune et de l'habitat	Procédés de LCP en bout de chaîne, services de gestion des déchets et services d'égout ¹	Procédés de LCP intégrés	Frais,		Total	Part du total %
							amendes et permis	Autres		
millions de dollars										
Terre-Neuve	1,4	0,3	0,6	0,9	7,6	6,8	0,2	1,1	19,0	0,7
Île-du-Prince-Édouard	0,1	--	0,1	--	1,9	0,2	0,1	0,1	2,4	0,1
Nouvelle-Écosse	3,2	1,4	5,8	0,9	25,2	7,6	1,2	4,0	49,4	1,8
Nouveau-Brunswick	6,2	1,2	4,0	5,4	35,8	12,8	1,4	3,8	70,5	2,6
Québec	50,6	11,8	35,1	26,7	252,8	87,7	17,7	33,9	516,4	19,1
Ontario	56,6	26,4	69,7	30,0	579,2	162,8	18,4	57,0	1 000,1	37,0
Manitoba	5,8	1,5	5,4	2,9	26,6	23,5	7,0	4,1	76,9	2,8
Saskatchewan	8,8	4,4	12,3	1,1	55,4	16,1	12,4	6,8	117,3	4,3
Alberta	38,8	20,3	131,0	8,1	163,4	45,6	9,8	41,7	458,7	17,0
Colombie-Britannique	33,3	12,8	32,6	71,3	140,0	57,7	12,6	22,1	382,4	14,1
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ²	1,2	0,9	1,6	0,1	5,2	1,0	0,2	2,6	12,8	0,5
Canada³	206,1	81,0	298,2	147,4	1 293,2	421,8	80,9	177,2	2 705,9	100,0

Notes :

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. L'achat de services de gestion des déchets et de services d'égout est inclus avec les dépenses d'exploitation pour des procédés de LCP en bout de chaîne.

2. Inclut le Nunavut.

3. Exclut la catégorie « autres industries manufacturières ».

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.31

Fréquence des méthodes de réduction des déchets et polluants selon l'industrie, 1996

Réductions de déchets et polluants en 1996								
Industrie	Modification de produit	Installation en bout de chaîne	Changement		Recyclage	Efficacité énergétique	Substitution	
			intégré au procédé de production	Meilleur contrôle de l'exploitation			de matériaux ou de solvant	Autre
pourcentage du nombre total déclaré								
Exploitation forestière	4,2	33,3	4,2	62,5	45,8	25,0	16,7	-
Mines	4,5	39,4	22,7	48,5	57,6	42,4	27,3	21,2
Pétrole brut et gaz naturel	3,4	58,6	41,4	79,3	65,5	75,9	41,4	-
Aliments et Tabac	11,7	39,0	24,7	51,9	59,7	42,9	28,6	6,5
Boissons	12,5	40,0	42,5	37,5	82,5	42,5	15,0	5,0
Pâtes et papier	5,1	55,7	40,5	50,6	46,8	36,7	26,6	12,7
Première transformation des métaux	5,1	48,1	36,7	49,4	69,6	38,0	39,2	6,3
Matériel de transport	17,6	39,2	43,1	51,0	80,4	56,9	56,9	5,9
Produits minéraux non-métalliques	9,1	45,5	30,3	42,4	72,7	39,4	39,4	9,1
Produits raffinés du pétrole et du charbon	12,5	43,8	12,5	75,0	50,0	43,8	18,8	12,5
Produits chimiques	20,0	32,2	35,7	62,2	70,8	29,6	43,5	17,4
Autres industries manufacturières	12,7	19,2	28,5	38,5	71,9	38,1	39,6	4,2
Transport par pipeline et Distribution de gaz ¹	3,6	53,6	7,1	75,0	67,9	71,4	42,9	3,6
Énergie électrique	11,8	29,4	23,5	47,1	76,5	82,4	58,8	5,9
Total	10,9	35,9	30,6	49,2	66,2	41,7	36,5	8,4

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.32

Fréquence des méthodes de prévention de la pollution¹ selon l'industrie, 1997

Prévention de la pollution en 1997								
Industrie	Conception ou reformulation du produit	Substitution ou modification du procédé de production	Recirculation, récupération, réutilisation ou recyclage	Conservation d'énergie	Substitution de matériaux ou de solvant	Prévention des fuites et des déversements		Proportion du nombre total de répondants
						Autre	de répondeurs	
pourcentage du nombre total déclaré								
Exploitation forestière	8,6	2,9	34,3	5,7	14,3	80,0	5,7	29,7
Mines	3,8	22,5	58,8	53,8	23,8	50,0	2,5	72,7
Pétrole brut et gaz naturel	34,3	40,0	74,3	65,7	48,6	94,3	5,7	79,5
Aliments et Tabac	13,7	30,1	67,1	58,9	30,1	63,0	5,5	61,3
Boissons	25,0	17,9	57,1	32,1	21,4	50,0	14,3	57,1
Bois	16,3	20,9	58,1	34,9	34,9	60,5	9,3	44,8
Pâtes et papier	8,3	27,1	71,9	40,6	31,3	58,3	11,5	78,7
Première transformation des métaux	11,0	43,0	70,0	54,0	37,0	51,0	2,0	60,6
Matériel de transport	18,5	32,1	64,2	55,6	55,6	56,8	4,9	78,6
Produits minéraux non-métalliques	11,5	25,0	75,0	32,7	30,8	38,5	7,7	65,0
Produits raffinés du pétrole et du charbon	38,9	44,4	72,2	61,1	50,0	77,8	-	78,3
Produits chimiques	26,8	22,8	61,1	38,9	35,6	68,5	5,4	68,3
Autres industries manufacturières	11,7	17,9	63,0	32,7	40,8	30,1	17,6	76,9
Transport par pipeline et Distribution de gaz ¹	16,7	11,1	50,0	72,2	44,4	77,8	11,1	81,8
Énergie électrique	6,7	20,0	53,3	73,3	53,3	93,3	13,3	65,2
Total	14,7	24,2	63,6	42,1	37,0	51,2	9,9	67,4

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Ce tableau est différent de celui de 1996; ici l'emphase est sur la prévention de la pollution (définition de l'Administration fédérale). Par conséquent, la catégorie « installation en bout de chaîne » n'est pas incluse. De plus, certaines catégories ont été renommées afin de mieux refléter la définition de la prévention de la pollution de l'Administration fédérale.

2. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.33

Future réduction de déchets et polluants : fréquence des méthodes déclarées en 1996 selon l'industrie

Industrie	Réductions futures ² de polluants et déchets							
	Modification de produit	Installation en bout de chaîne	Changement		Recyclage	Efficacité énergétique	Substitution de matériaux ou de solvant	Autre
			intégré au procédé de production	Meilleur contrôle de l'exploitation				
pourcentage du nombre total déclaré								
Exploitation forestière	3,7	25,9	29,6	48,1	63,0	37,0	25,9	14,8
Mines	5,4	39,2	35,1	59,5	51,4	48,6	32,4	18,9
Pétrole brut et gaz naturel	10,0	56,7	56,7	90,0	66,7	96,7	50,0	3,3
Aliments et Tabac	18,1	52,1	31,9	56,4	51,1	58,5	26,6	7,4
Boissons	13,3	55,6	48,9	75,6	84,4	84,4	17,8	4,4
Pâtes et papier	11,8	52,9	56,5	50,6	55,3	45,9	36,5	5,9
Première transformation des métaux	6,3	51,6	46,3	57,9	69,5	53,7	43,2	8,4
Matériel de transport	25,8	37,1	35,5	50,0	74,2	64,5	67,7	17,7
Produits minéraux non-métalliques	8,9	37,8	42,2	55,6	68,9	46,7	37,8	8,9
Produits raffinés du pétrole et du charbon	36,8	52,6	36,8	78,9	73,7	68,4	26,3	15,8
Produits chimiques	25,0	42,9	45,7	69,3	66,4	39,3	54,3	15,0
Autres industries manufacturières	15,1	18,0	37,0	46,1	64,4	46,8	48,6	6,7
Transport par pipeline et Distribution de gaz ¹	18,5	59,3	11,1	74,1	66,7	85,2	63,0	18,5
Énergie électrique	11,8	23,5	11,8	52,9	70,6	76,5	64,7	11,8
Total	15,2	38,5	39,9	57,2	64,3	53,3	43,8	10,2

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

2. Réduction de déchets et polluants prévue d'ici les deux prochaines années.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.34

Fréquence des méthodes de prévention future de la pollution¹ déclarées en 1997 selon l'industrie

Industrie	Prévention future ² de la pollution							Proportion du nombre total de répondants
	Conception ou reformulation du produit	Substitution ou modification du procédé de production	Recirculation, récupération, réutilisation ou recyclage	Conservation d'énergie	Substitution de matériaux ou de solvant	Prévention des fuites et des déversements	Autre	
	pourcentage du nombre total déclaré							
Exploitation forestière	9,4	12,5	34,4	9,4	15,6	68,8	9,4	27,1
Mines	4,7	29,7	59,4	56,3	23,4	53,1	3,1	58,2
Pétrole brut et gaz naturel	37,1	54,3	80,0	74,3	37,1	91,4	5,7	79,5
Aliments et Tabac	16,0	34,6	69,1	65,4	25,9	60,5	6,2	68,1
Boissons	9,7	16,1	58,1	67,7	19,4	45,2	3,2	63,3
Bois	14,0	18,6	67,4	23,3	39,5	55,8	7,0	44,8
Pâtes et papier	14,1	33,7	79,3	59,8	32,6	65,2	8,7	75,4
Première transformation des métaux	15,5	45,4	74,2	53,6	39,2	53,6	3,1	58,8
Matériel de transport	30,3	47,4	73,7	68,4	65,8	63,2	10,5	73,8
Produits minéraux non-métalliques	10,4	25,0	81,3	47,9	33,3	50,0	6,3	60,0
Produits raffinés du pétrole et du charbon	53,3	66,7	80,0	66,7	53,3	93,3	-	65,2
Produits chimiques	34,2	29,6	65,8	42,1	41,4	61,8	3,9	69,7
Autres industries manufacturières	17,1	27,6	62,7	47,2	46,6	39,8	6,8	63,1
Transport par pipeline et Distribution de gaz ³	17,6	23,5	64,7	70,6	41,2	82,4	5,9	77,3
Énergie électrique	13,3	20,0	46,7	66,7	53,3	86,7	13,3	65,2
Total	19,4	31,9	67,1	51,7	39,9	55,5	6,2	62,2

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Ce tableau est différent de celui de 1996; ici l'emphase est sur la prévention de la pollution (définition de l'Administration fédérale). Par conséquent, la catégorie « installation en bout de chaîne » n'est pas incluse. De plus, certaines catégories ont été renommées afin de mieux refléter la définition de la prévention de la pollution de l'Administration fédérale.

2. Prévention de la pollution prévue d'ici les deux prochaines années.

3. Inclut les deux industries suivantes : Transport par pipeline et Distribution de gaz.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.35

Fréquence des méthodes de réduction des déchets et polluants en 1996 selon la province ou le territoire

Province/territoire	Réductions de déchets et polluants en 1996							
	Modification de produit	Installation en bout de chaîne	Changement		Recyclage	Efficacité énergétique	Substitution	
			intégré au procédé de production	Meilleur contrôle de l'exploitation			de matériaux ou de solvant	Autre
pourcentage du nombre total déclaré								
Terre-Neuve	-	40,0	10,0	-	30,0	40,0	50,0	40,0
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	4,3	34,8	13,0	47,8	60,9	30,4	8,7	-
Nouveau-Brunswick	4,2	54,2	25,0	37,5	50,0	37,5	33,3	4,2
Québec	10,6	36,4	35,5	45,2	61,8	35,5	31,3	6,9
Ontario	14,1	32,3	32,1	49,2	73,2	43,7	42,9	9,1
Manitoba	9,4	28,1	28,1	50,0	62,5	43,8	37,5	-
Saskatchewan	8,8	52,9	35,3	58,8	58,8	50,0	32,4	14,7
Alberta	6,2	38,1	24,7	60,8	69,1	53,6	38,1	9,3
Colombie-Britannique	7,7	39,7	26,9	51,3	55,1	33,3	25,6	7,7
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ¹	x	x	x	x	x	x	x	x
Canada	10,9	35,9	30,6	49,2	66,2	41,7	36,5	8,4

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.36

Fréquence des méthodes de prévention de la pollution¹ déclarées en 1997 selon la province ou le territoire

Province/territoire	Prévention de la pollution							
	Conception ou reformulation du produit	Substitution ou modification du procédé de production	Recirculation, récupération, réutilisation ou recyclage	Conservation d'énergie	Substitution de matériaux ou de solvant	Prévention des fuites et des déversements		Proportion du nombre total de répondants
						Autre	Autre	
pourcentage du nombre total déclaré								
Terre-Neuve	11,8	29,4	52,9	29,4	23,5	70,6	5,9	77,3
Île-du-Prince-Édouard	25,0	-	100,0	25,0	50,0	75,0	-	57,1
Nouvelle-Écosse	4,5	18,2	72,7	36,4	31,8	59,1	18,2	59,5
Nouveau-Brunswick	8,3	37,5	58,3	62,5	58,3	66,7	4,2	64,9
Québec	10,7	25,9	64,1	39,6	34,4	44,4	10,4	62,6
Ontario	17,4	23,2	63,2	43,3	42,2	47,6	11,2	70,1
Manitoba	14,0	28,0	74,0	28,0	38,0	34,0	16,0	76,9
Saskatchewan	19,4	41,7	63,9	66,7	25,0	72,2	8,3	73,5
Alberta	17,2	23,0	62,3	45,1	28,7	70,5	7,4	70,1
Colombie-Britannique	11,7	17,1	60,4	36,0	28,8	56,8	3,6	61,0
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ²	-	28,6	71,4	42,9	28,6	42,9	-	70,0
Canada	14,7	24,2	63,6	42,1	37,0	51,2	9,9	67,4

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Ce tableau est différent de celui de 1996; ici l'emphase est sur la prévention de la pollution (définition de l'Administration fédérale). Par conséquent, la catégorie « installation en bout de chaîne » n'est pas incluse. De plus, certaines catégories ont été renommées afin de mieux refléter la définition de la prévention de la pollution de l'Administration fédérale.

2. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.37

Future réduction de déchets et polluants : fréquence des méthodes déclarées en 1996 selon la province ou le territoire

Province/territoire	Réductions futures ¹ de polluants et déchets							
	Modification de produit	Installation en bout de chaîne	Changement		Recyclage	Efficacité énergétique	Substitution	
			intégré au procédé de production	Meilleur contrôle de l'exploitation			de matériaux ou de solvant	Autre
pourcentage du nombre total déclaré								
Terre-Neuve	-	11,1	-	33,3	55,6	77,8	55,6	55,6
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	15,8	36,8	10,5	57,9	57,9	42,1	42,1	5,3
Nouveau-Brunswick	13,6	40,9	36,4	54,5	72,7	63,6	45,5	-
Québec	14,7	37,1	50,9	48,3	62,9	42,2	39,2	8,2
Ontario	15,7	35,8	37,7	58,5	66,5	53,0	47,9	9,3
Manitoba	20,0	30,0	27,5	50,0	65,0	67,5	52,5	7,5
Saskatchewan	8,1	56,8	48,6	64,9	70,3	51,4	27,0	18,9
Alberta	18,3	47,5	39,2	73,3	63,3	72,5	48,3	10,0
Colombie-Britannique	12,5	43,2	39,8	54,5	53,4	50,0	30,7	15,9
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ²	x	x	x	x	x	x	x	x
Canada	15,2	38,5	39,9	57,2	64,3	53,3	43,8	10,2

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Réduction de déchets et polluants prévue d'ici les deux prochaines années.

2. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Tableau A.38

Fréquence des méthodes de prévention future de la pollution¹ déclarées en 1997 selon la province ou le territoire

Province/territoire	Prévention future de la pollution ²							
	Conception ou reformulation du produit	Substitution ou modification du procédé de production	Recirculation, récupération, réutilisation ou recyclage	Conservation d'énergie	Substitution de matériaux ou de solvant	Prévention des fuites et des déversements	Autre	Proportion de nombre total de répondants
pourcentage								
Terre-Neuve	27,8	27,8	61,1	38,9	27,8	55,6	5,6	81,8
Île-du-Prince-Édouard	25,0	-	100,0	25,0	50,0	75,0	-	57,1
Nouvelle-Écosse	28,6	47,6	76,2	52,4	47,6	52,4	4,8	56,8
Nouveau-Brunswick	13,0	26,1	69,6	60,9	47,8	60,9	-	62,2
Québec	11,6	31,5	72,2	52,3	36,5	53,1	7,5	55,9
Ontario	23,0	33,1	64,8	50,7	45,5	51,6	6,8	65,6
Manitoba	19,5	39,0	82,9	58,5	53,7	46,3	2,4	63,1
Saskatchewan	17,9	48,7	61,5	71,8	30,8	64,1	10,3	79,6
Alberta	23,1	28,9	66,1	57,0	32,2	71,9	5,0	69,5
Colombie-Britannique	13,3	21,1	60,0	38,9	25,6	62,2	3,3	49,5
Territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest ³	-	-	80,0	40,0	-	40,0	-	50,0
Canada	19,4	31,9	67,1	51,7	39,9	55,5	6,2	62,2

Notes :

Ce tableau inclut les données déclarées seulement.

1. Ce tableau est différent de celui de 1996; ici l'emphase est sur la prévention de la pollution (définition de l'Administration fédérale). Par conséquent, la catégorie « installation en bout de chaîne » n'est pas incluse. De plus, certaines catégories ont été renommées afin de mieux refléter la définition de la prévention de la pollution de l'Administration fédérale.

2. Prévention de la pollution prévue d'ici les deux prochaines années.

3. Inclut le Nunavut.

Source :

Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement.

Annexe B: Questionnaires



Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 1996

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985 chapitre S19.

English on reverse side

Corriger au besoin

Raison sociale

Nom commercial

A / S

Adresse

Ville

Province

Code postal



OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

Cette enquête mesure le coût imposé à l'industrie au Canada par la réglementation et les conventions canadiennes en matière de protection de l'environnement.

Les résultats de cette enquête seront combinés aux dépenses des administrations publiques et des ménages pour former un compte complet des coûts de protection de l'environnement pour les Canadiens.

CONFIDENTIALITÉ

La Loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans le consentement préalable par écrit de cette entreprise. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

RENSEIGNEMENTS

Important : veuillez consulter les définitions et instructions se trouvant à la fin du questionnaire avant de répondre.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ou des commentaires ayant trait à l'enquête, veuillez vous adresser à :

**Division des opérations et de l'intégration
Statistique Canada**

Ottawa, Canada, K1A 0T6

Adresse électronique : enviro.oid.exp@statcan.ca

Téléphone (sans frais) : 1-800-255-7726

Télécopieur : 1-613-951-0709

Le questionnaire est disponible dans un format tableur électronique. Veuillez communiquer avec la Division des opérations et de l'intégration si vous préférez utiliser cette option.

Dans toute correspondance au sujet de ce questionnaire, veuillez indiquer le numéro d'identification qui figure sur l'étiquette.

Veuillez retourner ce questionnaire dans les 30 jours suivant sa réception.

Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ce délai, veuillez informer la Division des opérations et de l'intégration de la date à laquelle vous prévoyez pouvoir répondre aux questions.

1. Année de déclaration.

La déclaration doit porter sur la dernière année financière terminée entre le **1er avril 1996** et le **31 mars 1997**.

Du

Jour	Mois	Année
010	020	030
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

au

Jour	Mois	Année
040	050	060
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

À l'usage de Statistique Canada seulement

Reçu		
J	M	A
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Vérif.		
J	M	A
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

À la méc.		
J	M	A
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Lot		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Coll.
<input type="text"/>

CSF
<input type="text"/>



Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

2. Surveillance environnementale. *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Incluez

- ◆ toutes les dépenses reliées à l'équipement, aux fournitures, à la main-d'oeuvre et aux services achetés qui sont utilisés en réponse à ou en anticipation de réglementation ou de convention, dans le but d'assurer la surveillance et le contrôle des rejets de polluants produits par cet établissement.

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total des dépenses
000 \$	000 \$	000 \$
100	110	120

3. Vérifications et évaluations environnementales. *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Incluez

- ◆ les dépenses effectuées pour la vérification d'activités en cours afin de se conformer à la réglementation (audits);
- ◆ les dépenses d'évaluation de l'impact sur l'environnement des programmes ou projets proposés (évaluations);
- ◆ les frais légaux et les frais de consultation reliés.

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total des dépenses
000 \$	000 \$	000 \$
130	140	150

4. Assainissement et désaffectation de sites. *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Excluez

- ◆ toute amende ou compensation versée pour un dommage subit (elle sera rapportée à la question 13);
- ◆ toute provision pour responsabilité future en matière environnementale.

a) Dépenses d'assainissement encourues durant l'année 1996 pour tout site actif appartenant à votre établissement

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total des dépenses
000 \$	000 \$	000 \$
161	171	181

4. Assainissement et désaffectation de sites. En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante. - suite

b) Dépenses de désaffectation encourues durant l'année 1996 suite à la fermeture d'un site (incluant toute fermeture antérieure à 1996 si nécessaire)

Dépenses d'exploitation 000 \$	Dépenses en immobilisations 000 \$	Total des dépenses 000 \$
162	+ 172	= 182

c) Connaissez-vous d'autres sites inactifs en 1996 et appartenant à votre société, pour lesquels des dépenses de désaffectation auraient été effectuées en 1996?

1 Oui 2 Non ► *Passez à la question 5*

Si oui, pourriez-vous indiquer la (les) personne-ressource(s) à contacter ci-dessous? (*Utiliser la section commentaires si nécessaire*)

Nom de la personne	No de téléphone	No de télécopieur
Nom du site		
Nom de la personne	No de téléphone	No de télécopieur
Nom du site		
Nom de la personne	No de téléphone	No de télécopieur
Nom du site		

5. Protection et restauration de la faune et de l'habitat. En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

Incluez

- ◆ toute dépense effectuée conformément à une réglementation ou convention afin de protéger la faune et l'habitat des effets des activités de cet établissement, ou de réhabiliter des espèces qui ont été affectées par ces activités.

Excluez

- ◆ les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites qui sont déjà rapportées à la question 4;
- ◆ les dépenses pour raisons d'esthétique.

Dépenses d'exploitation 000 \$	Dépenses en immobilisations 000 \$	Total des dépenses 000 \$
190	+ 200	= 210

6. Achat de services de collecte et d'enlèvement de déchets et achat de services d'égout. En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

Incluez

- ◆ toute dépense reliée à l'utilisation d'un service de collecte et d'enlèvement des déchets fourni par un sous-traitant ou une administration publique fédérale, provinciale ou locale;
- ◆ toute dépense reliée à l'utilisation d'un service d'égout fourni par une administration publique fédérale, provinciale ou locale.

Excluez

- ◆ toute dépense pour des activités de gestion des déchets effectuées par vos employés (à inclure à la question 7);
- ◆ toute dépense déjà rapportée aux questions 2 à 5.

000 \$

240

Dépenses de lutte contre la pollution (LCP) pour les installations en bout de chaîne

7. Dépenses en installation et équipement antipollution en bout de chaîne

Cet équipement ou installation ne fait pas partie intégrante du système de production de cet établissement, ayant été installé uniquement dans le but de réduire ou de contrôler des substances nuisibles émises durant l'activité normale de production.

En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

Incluez

- ◆ toute dépense d'investissement ou d'exploitation pour un équipement ou une installation identifiable séparément, qui a été effectuée exclusivement dans le but de prévenir ou de réduire l'émission de polluants;
- ◆ toute dépense reliée à la collecte et au traitement des déchets effectués par vos employés.

Excluez

- ◆ les dépenses déjà déclarées aux questions 2 à 6;
- ◆ toute dépense de recyclage des déchets si cette activité est intégrée au procédé de production (question 10).

Dépenses d'exploitation 000 \$	Dépenses en immobilisations 000 \$	Total des dépenses 000 \$
<input type="text" value="250"/>	<input type="text" value="260"/>	<input type="text" value="270"/>

8. Avez-vous rapporté des dépenses en immobilisations à la question 7 ?

1 Oui 2 Non ► *Passez à la question 10*

Quel pourcentage de ce montant était alloué à la prévention ou à la réduction de chacune des catégories de polluants suivantes ?

Substances émises dans l'air %	Substances déversées dans les eaux de surface %	Substances déversées dans le sol ou les eaux souterraines %	Bruits ou radiations %
<input type="text" value="280"/>	<input type="text" value="290"/>	<input type="text" value="300"/>	<input type="text" value="310"/>

= 100%

9. Veuillez fournir une courte description des principaux projets de LCP pour des installations en bout de chaîne. Voir les exemples en page 8.

Dépenses en procédés de LCP intégrés à la production

10. Dépenses en procédés de LCP intégrés à la production. *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Incluez

- ◆ toute dépense pour un procédé de production neuf ou modifié notablement qui est requis principalement par une réglementation ou convention afin de prévenir ou réduire l'émission de polluants et de déchets. Les modifications de procédé pour fins de substitution de matériau, l'utilisation de catalyseurs améliorés, la réutilisation d'eau ou de déchets dans le système de production sont des exemples de techniques antipollution intégrées.

Excluez

- ◆ les dépenses déjà déclarées aux questions 2 à 7.

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total des dépenses
000 \$	000 \$	000 \$
<input type="text" value="500"/>	+ <input type="text" value="510"/>	= <input type="text" value="520"/>

11. Avez-vous rapporté des dépenses en immobilisations à la question 10 ?

1 Oui 2 Non ► *Passez à la question 13*

Quel pourcentage de ce montant était alloué à la prévention ou à la réduction de chacune des catégories de polluants suivantes ?

Substances émises dans l'air	Substances déversées dans les eaux de surface	Substances déversées dans le sol ou les eaux souterraines	Bruits ou radiations	
%	%	%	%	
<input type="text" value="530"/>	+ <input type="text" value="540"/>	+ <input type="text" value="550"/>	+ <input type="text" value="560"/>	= 100%

12. Veuillez fournir une courte description des principaux projets de LCP pour des installations intégrées à la production. *Voir les exemples en page 8.*

13. Frais et prélèvements. *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Incluez

- ◆ les frais de permis, prélèvements, évaluations spéciales;
- ◆ tout autre frais payé à des organismes chargés d'appliquer les règlements afin que l'activité puisse prendre place dans cet établissement;
- ◆ toute amende, pénalité ou compensation pour un dommage à l'environnement, qui est versée à une administration publique ou à des individus.

000 \$

14. Autres dépenses de protection de l'environnement. En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

Incluez

- ◆ les frais d'administration de la division des affaires environnementales;
- ◆ les frais de formation et d'information;
- ◆ toute autre dépense requise pour le respect des règlements et conventions en matière environnementale.

000 \$

770

Excluez

- ◆ les dépenses en recherche et développement.

15. Dépenses totales de protection de l'environnement. En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

Dépenses d'exploitation

000 \$

801

Dépenses en immobilisations

000 \$

802

+

=

Total des dépenses

000 \$

803

16. Des dépenses totales de protection de l'environnement déclarées à la question 15, quel montant correspondait à l'achat de services environnementaux auprès de sous-traitants ou d'administrations publiques ?

Incluez

- ◆ toute dépense reliée à l'utilisation d'un service de collecte et de traitement des déchets ou d'un service d'égout fourni par un sous-traitant ou une administration publique fédérale, provinciale ou locale et incluse à la question 6;
- ◆ tout autre achat de services environnementaux fourni par un sous-traitant ou une administration publique fédérale, provinciale/territoriale ou locale (e.g. achat de services de surveillance environnementale; achat de services d'évaluation et d'audit environnementaux; achat de services de construction et d'ingénierie associés à l'installation ou au maintien d'infrastructures ou d'équipements antipollution).

Dépenses d'exploitation

000 \$

804

Dépenses en immobilisations

000 \$

805

+

=

Total des dépenses

000 \$

806

Réduction des quantités de déchets et polluants émis

17. Si vous avez réduit vos émissions de déchets et polluants en 1996 ou si vous planifiez de les diminuer d'ici les 2 prochaines années, veuillez indiquer comment de telles réductions ont été/seront réalisées, en cochant les cases appropriées. Veuillez inclure tout projet, y compris ceux qui ne sont pas requis par une réglementation ou convention.

Méthode de dépollution	Réductions d'émissions en 1996	Réductions futures d'émissions
Modification de produit	810 <input type="checkbox"/>	815 <input type="checkbox"/>
Installation en bout de chaîne	820 <input type="checkbox"/>	825 <input type="checkbox"/>
Changement intégré au procédé de production	830 <input type="checkbox"/>	835 <input type="checkbox"/>
Meilleur contrôle de l'exploitation	840 <input type="checkbox"/>	845 <input type="checkbox"/>
Recyclage	850 <input type="checkbox"/>	855 <input type="checkbox"/>
Efficacité énergétique	860 <input type="checkbox"/>	865 <input type="checkbox"/>
Substitution de matériau, réduction, élimination ou substitution de solvant	870 <input type="checkbox"/>	875 <input type="checkbox"/>
Autre	880 <input type="checkbox"/>	885 <input type="checkbox"/>

Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont, au meilleur de ma connaissance, complets et exacts.

900	Signature X	Date (J / M / A)	910	Titre		
905	Nom de la personne qui a rempli le questionnaire (lettres majuscules)		915	No de téléphone	920	No de télécopieur
925	Adresse électronique					

Commentaires (Annexez une page au besoin)

Nous vous remercions de votre collaboration

SÉLECTION DE TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES - Référence : projets d'investissement, questions 9 et 12.

Techniques de traitement de l'air et de l'eau

Appareils de combustion et d'incinération
Clarification primaire
Coagulation, floculation et flottation
Condensateur de vapeur
Contrôle des bruits et des odeurs
Décantation par gravité
Dépoussiéreurs et séparateurs électrostatiques
Désulfuration des gaz de combustion
Dispositifs de torche
Distillation par entraînement à la vapeur d'eau
Échangeur d'ions
Équipement de contrôle des CFC
Équipement de filtration d'air
Technique à haute cheminée
Techniques d'absorption et d'adsorption
Étangs aérés
Lit fluidisé
Nitrification et dénitrification
Ozonation
Polissage biologique
Procédé de chloration
Procédé d'épuration à voie humide
Procédé par contact anaérobie
Section de précipitation

Séparateur à inertie
Séparateur d'huile
Strippage à l'air
Tamisage et dégrillage
Techniques d'aération
Techniques de filtration sur membrane
Techniques de neutralisation
Techniques de photolyse aux ultra-violet
Techniques de ventilation
Techniques d'oxydation en milieu liquide
Techniques d'oxydation et de réduction catalytique
Techniques d'oxydation et de réduction chimique
Techniques d'oxydation thermique
Traitement par boues activées

Gestion des sols

Décontamination par lavage
Épandage sur le sol
Technique de biorestauration
Technique de désorption thermique
Technique de traitement pouzzolanique
Technique de traitement sur place
Technique d'extraction de vapeur par aération
Technique d'injection
Technologies d'extraction de solvants

Désaffectation de sites

Décontamination de sites
Désaffectation d'usines
Manipulation des réservoirs d'entreposage souterrains
Méthodes de décontamination des BPC
Méthodes de décontamination du plomb
Technologies de traitement de l'amiante

Gestion des ressources

Contrôle de l'écoulement acide des résidus miniers
Méthode géophysique
Méthode géotechnique
Méthodes d'aménagement paysager écologique
Méthodes de renaturalisation
Méthodes de restauration de site
Techniques de compostage

Conservation d'énergie

Cogénération
Conversion à l'efficacité énergétique
Substitution de combustible
Techniques à combustibles propres
Techniques de transformation des résidus en énergie

DÉFINITIONS ET CONCEPTS

Les dépenses de protection de l'environnement sont définies dans cette enquête comme toute dépense d'exploitation et toute dépense en immobilisations effectuées afin de se conformer à une réglementation ou convention environnementale s'appliquant au Canada. Elles incluent les dépenses de lutte contre la pollution de même que les dépenses de protection et de restauration de la faune et de l'habitat, y compris les dépenses de surveillance environnementale, les dépenses d'évaluation et de vérification environnementales et les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites. Sont exclues les dépenses effectuées dans le but d'améliorer la santé et la sécurité au travail ou l'esthétique et le confort des travailleurs.

Une convention environnementale se réfère à tout engagement formel, multilatéral pris notamment par une industrie ou une association d'industries afin de se conformer à des objectifs spécifiques en matière de protection de l'habitat, de réduction des déchets ou d'élimination ou réduction de matières particulières considérées comme nuisibles ou toxiques pour l'environnement naturel au Canada. Par exemple, le Protocole national sur l'emballage vise à réduire la quantité de matériaux d'emballage de 50% d'ici l'an 2000; le

Protocole de Montréal vise à éliminer les CFC d'ici 1998; l'Accord Canada-É-U sur la qualité de l'air, le Programme d'utilisation responsable («Responsible CARE») de l'Association canadienne des producteurs de produits chimiques en sont d'autres exemples.

La réglementation environnementale se réfère à toute législation canadienne fédérale, provinciale ou municipale qui a pour but de protéger ou de restaurer l'environnement. Les dépenses associées à une législation canadienne fédérale, provinciale ou municipale anticipée peuvent être incluses dans la mesure où ses dispositions sont connues. Les dépenses effectuées afin de se conformer à une réglementation étrangère sont exclues.

Les dépenses de lutte contre la pollution (LCP) comprennent toute dépense effectuée dans le but premier de prévenir, réduire ou contrôler le rejet de polluants et la production de déchets qui résultent des activités de cet établissement. Sont exclues les dépenses effectuées dans le but de produire un équipement de LCP qui sera vendu à d'autres de même que les dépenses de recherche et développement pour la LCP. Ces dernières sont rapportées dans l'enquête de Statistique Canada sur la recherche et le développement dans l'industrie canadienne.

COMMENT RÉPONDRE À CE QUESTIONNAIRE

Veillez inscrire les dépenses **en milliers de dollars canadiens**. Si pour certaines catégories aucune dépense n'a été effectuée, veuillez inscrire «0» dans la case correspondante.

Là où des données précises ne sont pas disponibles votre estimation la meilleure est acceptée. Si de l'information additionnelle est disponible dans un rapport annuel ou dans un rapport de performance environnementale, veuillez **inclure une copie du document** au questionnaire.

POUR RAPPORTER LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Veillez fournir les dépenses réalisées durant l'année financière 1996.

Incluez toutes les dépenses effectuées pour l'installation de matériel et équipement et la construction non-résidentielle, qu'elles soient effectuées par des sous-traitants ou par les employés de l'établissement. Les dépenses de construction comprennent toutes les dépenses associées à la démolition, à la planification et à la conception (tels que les frais d'ingénierie et de consultation), à l'achat de matériaux nécessaires aux travaux de sous-traitance, ainsi que toutes les dépenses associées à l'achat de terrain qui ne sont pas amorties ou dépréciées.

Excluez toute provision pour responsabilité future en matière environnementale.

POUR RAPPORTER LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Incluez toutes les dépenses sur une base de caisse plutôt que sur une base d'exercice qui sont effectuées durant votre année financière 1996, c'est à dire les dépenses en main-d'oeuvre, combustibles, fournitures et achat de services.

POUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Veillez rapporter à la question 5 les dépenses additionnelles d'exploitation forestière qui sont causées par une réglementation ou convention environnementale. **Incluez** le coût supplémentaire de toute pratique qui n'aurait pas été adoptée en l'absence de réglementation ou de convention environnementale. **Excluez** les revenus non perçus du fait de la réglementation, en raison d'une réduction des volumes récoltés.

POUR LES ACTIVITÉS MINIÈRES

Utilisez la question 6 ou 7 pour rapporter toute dépense reliée au maniement et au traitement des résidus miniers qui est requise par une réglementation environnementale. Même si certaines de ces activités sont maintenant considérées comme une pratique normale, elles devraient être incluses dans cette enquête si elles sont requises par la réglementation. Veuillez **inclure** à la question 14 l'intérêt imputé sur les fonds détenus en fidéicommiss en prévision de responsabilité future en matière environnementale; rappez seulement les dépenses vraiment effectuées.

POUR LES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES

Veillez, si possible, rapporter séparément les dépenses de protection de l'environnement reliées à différentes activités pétrolières: exploration, raffinage, produits chimiques, transmission par oléoduc.



Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 1997

Confidentiel une fois rempli

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985 chapitre S19.

If you prefer this questionnaire in English, please check

Corriger au besoin

Raison sociale

Nom commercial

A / S

Adresse

Ville

Province/Territoire Code postal



OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

Cette enquête mesure le coût imposé à l'industrie au Canada par la réglementation, les conventions et accords volontaires canadiens en matière de protection de l'environnement. L'enquête vise aussi à identifier les pratiques et les technologies employées dans l'industrie canadienne dans le but de prévenir ou de réduire la pollution.

Les résultats de cette enquête seront combinés aux dépenses des administrations publiques et des ménages pour former un compte complet des coûts de protection de l'environnement pour les Canadiens.

CONFIDENTIALITÉ

La Loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans le consentement préalable par écrit de cette entreprise. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

RENSEIGNEMENTS

Important : veuillez consulter les définitions et instructions se trouvant à la fin du questionnaire avant de répondre.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ou des commentaires ayant trait à l'enquête, veuillez vous adresser à :

Division des opérations et de l'intégration Statistique Canada

Ottawa, ON, Canada, K1A 0T6

Adresse électronique : enviro.oid.exp@statcan.ca

Téléphone (sans frais) : 1-800-255-7726

Télécopieur : 1-613-951-0709

Le questionnaire est disponible dans un format tableur électronique. Veuillez communiquer avec la Division des opérations et de l'intégration si vous préférez utiliser cette option.

Dans toute correspondance au sujet de ce questionnaire, veuillez indiquer le numéro d'identification qui figure sur l'étiquette.

Veuillez retourner ce questionnaire dans les 30 jours suivant sa réception.

Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ce délai, veuillez informer la Division des opérations et de l'intégration de la date à laquelle vous prévoyez pouvoir répondre aux questions.

1. Année de déclaration

La déclaration doit porter sur l'année financière terminée entre le 1er avril 1997 et le 31 mars 1998.

Du

Jour	Mois	Année
010	020	030
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

au

Jour	Mois	Année
040	050	060
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

À l'usage de Statistique Canada seulement

Reçu		
J	M	A
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Vérif.		
J	M	A
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

À la méc.		
J	M	A
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Lot		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Coll.
<input type="text"/>

CSF
<input type="text"/>



Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

2. Surveillance environnementale *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Incluez

- ◆ Toutes les dépenses reliées à l'équipement, aux fournitures, à la main-d'oeuvre et aux services achetés qui sont utilisés dans le but d'assurer la surveillance et le contrôle des rejets de polluants produits par cet établissement. Les dépenses reliées à la participation à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) sont à inclure.

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total des dépenses
000 \$	000 \$	000 \$
100	110	120

3. Vérifications et évaluations environnementales *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Incluez

- ◆ Les dépenses effectuées pour la vérification d'activités en cours afin de se conformer à la réglementation (audits)
- ◆ Les dépenses d'évaluation de l'impact sur l'environnement des programmes ou projets proposés (évaluations)
- ◆ Les frais légaux et les frais de consultation associés

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total des dépenses
000 \$	000 \$	000 \$
130	140	150

4. Assainissement et désaffectation de sites *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

a) Dépenses d'assainissement encourues durant l'année financière 1997 pour tout site actif appartenant à votre établissement

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total des dépenses
000 \$	000 \$	000 \$
161	171	181

b) Dépenses de désaffectation encourues durant l'année financière 1997 suite à la fermeture d'un site (incluant toute fermeture antérieure à 1997 si nécessaire)

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total des dépenses
000 \$	000 \$	000 \$
162	172	182

Une liste de technologies/procédés associés à l'assainissement et à la désaffectation de sites est fournie à la question 12C.

Excluez

- ◆ Toute amende ou compensation versée pour un dommage subit (elle sera rapportée à la question 8)
- ◆ Toute provision pour responsabilité future en matière environnementale

5. Protection et restauration de la faune et de l'habitat *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Incluez

- ◆ Toute dépense effectuée afin de protéger la faune et l'habitat des effets des activités de cet établissement, ou de réhabiliter des espèces qui ont été affectées par ces activités

Excluez

- ◆ Les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites qui sont déjà rapportées à la question 4
- ◆ Les dépenses pour raisons d'esthétique

Dépenses d'exploitation 000 \$	Dépenses en immobilisations 000 \$	Total des dépenses 000 \$
190	+	200
		=
		210

6. Traitement et contrôle de la pollution (procédés en bout de chaîne)

Le traitement et le contrôle de la pollution se font à partir d'équipements ou d'installations en bout de chaîne. Ces derniers ne font pas partie intégrante du système de production d'un établissement, ayant été installés uniquement dans le but de réduire ou de contrôler les substances nuisibles résultant de l'activité normale de production.

a) Dépenses pour le traitement et le contrôle de la pollution *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Incluez

- ◆ Toute dépense d'investissement ou d'exploitation pour un équipement ou une infrastructure identifiable séparément et réservé exclusivement à la réduction ou à l'élimination de polluants résultant de l'activité de production
- ◆ Toute dépense reliée à la collecte, à l'enlèvement et au traitement de déchets effectués par les employés de votre établissement ou société
- ◆ Les achats de services de gestion de déchets et de services d'égout

Excluez

- ◆ Les dépenses spécifiques à la protection de la santé et à la sécurité des travailleurs
- ◆ Les dépenses associées au recyclage sur le site (question 7)

Dépenses d'exploitation 000 \$	Dépenses en immobilisations 000 \$	Total des dépenses 000 \$
250	+	260
		=
		270

b) Avez-vous rapporté des dépenses en immobilisations à la question 6a ?

1 Oui 2 Non ► *Passez à la question 7*



Quel pourcentage de ce montant était alloué à la réduction de chacune des catégories de polluants suivantes ?

Substances émises dans l'air	Substances déversées dans les eaux de surface	Déchets solides/liquides contenus sur le site	Bruits, vibrations ou radiations	
%	%	%	%	
280	+	290	+	300
		+		
		+	310	=
				100 %

Une liste de technologies/procédés environnementaux est fournie à la question 12.

7. Prévention de la pollution

La prévention de la pollution est l'utilisation de procédés, de pratiques, de matières, de produits ou de formes d'énergie qui empêchent ou qui minimisent la production de polluants et de déchets et le gaspillage, tout en réduisant, dans l'ensemble, les risques pour la santé humaine ou l'environnement.

Prévention de la pollution - Une stratégie fédérale d'action, Gouvernement du Canada (1995)

Cette question vise à identifier les dépenses et les méthodes dont le but est d'empêcher ou de minimiser la production de polluants et de déchets, ou de conserver les ressources.

a) Dépenses de prévention de la pollution En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.

Incluez

- ◆ Toute dépense d'investissement ou d'exploitation pour un équipement ou une infrastructure intégré à la production, effectuée afin d'empêcher ou de minimiser la production de polluants et de déchets
- ◆ Toute dépense d'investissement ou d'exploitation pour un équipement ou une infrastructure servant à prévenir les fuites et les déversements. Il peut s'agir de réservoirs, d'accessoires tels que les vannes et les pompes, de dispositifs de détection de fuites etc.
- ◆ Toute dépense d'investissement ou d'exploitation pour un équipement ou une infrastructure visant à conserver l'eau ou l'énergie
- ◆ Toute dépense d'investissement ou d'exploitation pour un équipement ou une infrastructure associé à la recirculation, à la réutilisation, à la récupération et au recyclage de matériau ou de substance

Excluez

- ◆ Les dépenses déjà déclarées aux questions 2 à 6
- ◆ Les dépenses spécifiques à la protection de la santé et à la sécurité des travailleurs

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total des dépenses
000 \$	000 \$	000 \$
500	510	520

b) Avez-vous rapporté des dépenses en immobilisations à la question 7 a ?

1 Oui 2 Non ► *Passez à la question 8*

Quel pourcentage de ce montant était alloué à la prévention ou à la minimisation de chacune des catégories de polluants suivantes ?

Substances émises dans l'air	Substances déversées dans les eaux de surface	Déchets solides/liquides contenus sur le site	Bruits, vibrations ou radiations	
%	%	%	%	
530	540	550	560	= 100 %

7. Prévention de la pollution - suite

c) Méthodes préventives de lutte contre la pollution

Si vous avez empêché ou minimisé la production de polluants et de déchets, ou conservé les ressources durant l'année financière 1997, ou si vous prévoyez le faire d'ici les deux prochaines années, veuillez indiquer comment cela s'est fait en cochant les cases appropriées. Veuillez inclure aussi les projets non requis spécifiquement par une réglementation ou convention environnementale.

Méthodes préventives	1997	1998-1999
Conception ou reformulation du produit	810 <input type="checkbox"/>	815 <input type="checkbox"/>
Substitution ou modification du procédé de production (changement intégré)	830 <input type="checkbox"/>	835 <input type="checkbox"/>
Recirculation, récupération, recyclage (sur le site) ou réutilisation de matériaux ou de substances ¹	850 <input type="checkbox"/>	855 <input type="checkbox"/>
Conservation d'énergie	860 <input type="checkbox"/>	865 <input type="checkbox"/>
Substitution de matériau, réduction, élimination ou substitution de solvant	870 <input type="checkbox"/>	875 <input type="checkbox"/>
Prévention des fuites et des déversements	880 <input type="checkbox"/>	885 <input type="checkbox"/>
Autres	890 <input type="checkbox"/>	895 <input type="checkbox"/>

¹ Recirculation, récupération, réutilisation ou recyclage : recycler, réutiliser, récupérer ou recycler toute eau, substance ou matériau généré durant le processus de production, excluant le transfert ou le recyclage hors-site.
Exemples : récupération de vapeurs, récupération des boues, recirculation d'eau, réutilisation d'eau à des fins de refroidissement.

Une liste de procédés/technologies environnementaux est fournie à la question 12.

8. Frais et prélèvements *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Incluez

- ◆ Les frais de permis, prélèvements, évaluations spéciales et frais connexes
- ◆ Tout autre frais payé à des organismes chargés d'appliquer les règlements afin que l'activité puisse prendre place dans cet établissement
- ◆ Toute amende, pénalité ou compensation pour un dommage à l'environnement, qui est versée à une administration publique ou à des individus

000 \$

760

9. Autres dépenses de protection de l'environnement *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Incluez

- ◆ Les frais d'administration de la division des affaires environnementales
- ◆ Les frais de formation et d'information
- ◆ Toute autre dépense requise pour le respect des règlements et conventions en matière environnementale

Excluez

- ◆ Les dépenses en recherche et développement

000 \$

770

10. Dépenses totales de protection de l'environnement *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Cette question est le total des catégories de dépenses précédentes.
Elle devrait aussi inclure les données pour lesquelles une répartition n'était pas disponible.

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total des dépenses		
000 \$	000 \$	000 \$		
801	+	802	=	803

11. Achat de services environnementaux *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Des dépenses totales de protection de l'environnement déclarées à la question 10, quel montant correspondait à l'achat de services environnementaux auprès de sous-traitants ou d'administrations publiques ?

a) **Services de gestion des déchets ou services d'égout** 000 \$
240

Incluez

- ◆ Toute dépense reliée à l'utilisation d'un service de collecte et d'enlèvement des déchets, de traitement des déchets ou de recyclage hors-site fourni par un sous-traitant ou une administration publique fédérale, provinciale ou locale
- ◆ Toute dépense reliée à l'utilisation d'un service d'égout fourni par une administration publique fédérale, provinciale ou locale

Excluez

- ◆ Toute dépense pour des activités de gestion des déchets effectuées par vos employés (question 6)
- ◆ Toute dépense pour des activités de recyclage sur le site (question 7)

b) **Services de construction et d'ingénierie associés à des projets de nature environnementale** 000 \$
805

c) **Autres services environnementaux** 000 \$
804

- Exemples:**
- ◆ l'achat de services d'évaluation et d'audit environnementaux
 - ◆ l'achat de services de décontamination ou de désaffectation de site
 - ◆ l'achat de services associés à la protection ou à la restauration de la faune et de l'habitat

d) **Achat total de services environnementaux** 000 \$
806

Incluez

- ◆ la somme des cellules 240, 805 et 804

Excluez

- ◆ toute dépense pour des activités environnementales effectuées par vos propres employés ou par les employés de votre société

12. Procédés environnementaux

Veillez indiquer comment vous avez prévenu ou réduit la pollution résultant de l'activité normale de production en cochant les cases appropriées.

a) Traitement des gaz, des liquides et des bruits, vibrations et radiations

Veillez indiquer, en cochant, s'il s'agit de procédés de prévention de la pollution ou de dépollution (traitement et contrôle) tels que définis aux questions 6 et 7.

Traitement des gaz

	Prévention	Dépollution	Ne peut spécifier prévention ni dépollution
Traitement physique			
Déposition par gravité			
chambre de précipitation	1000 <input type="checkbox"/>	1001 <input type="checkbox"/>	1002 <input type="checkbox"/>
collecteur de poussières	1003 <input type="checkbox"/>	1004 <input type="checkbox"/>	1005 <input type="checkbox"/>
Séparation par inertie			
cyclone	1006 <input type="checkbox"/>	1007 <input type="checkbox"/>	1008 <input type="checkbox"/>
vortex	1009 <input type="checkbox"/>	1010 <input type="checkbox"/>	1011 <input type="checkbox"/>
centrifugeuse	1012 <input type="checkbox"/>	1013 <input type="checkbox"/>	1014 <input type="checkbox"/>
collecteur à chicanes	1015 <input type="checkbox"/>	1016 <input type="checkbox"/>	1017 <input type="checkbox"/>
Précipitation électrostatique	1018 <input type="checkbox"/>	1019 <input type="checkbox"/>	1020 <input type="checkbox"/>
Filtration			
à manche	1021 <input type="checkbox"/>	1022 <input type="checkbox"/>	1023 <input type="checkbox"/>
par charbon activé	1024 <input type="checkbox"/>	1025 <input type="checkbox"/>	1026 <input type="checkbox"/>
sur membrane	1027 <input type="checkbox"/>	1028 <input type="checkbox"/>	1029 <input type="checkbox"/>
Adsorption			
par charbon activé	1030 <input type="checkbox"/>	1031 <input type="checkbox"/>	1032 <input type="checkbox"/>
autre média	1033 <input type="checkbox"/>	1034 <input type="checkbox"/>	1035 <input type="checkbox"/>
Autre	1036 <input type="checkbox"/>	1037 <input type="checkbox"/>	1038 <input type="checkbox"/>
Traitement biologique			
Biofiltration	1039 <input type="checkbox"/>	1040 <input type="checkbox"/>	1041 <input type="checkbox"/>
Boues activées	1042 <input type="checkbox"/>	1043 <input type="checkbox"/>	1044 <input type="checkbox"/>
Phytorestauration	1045 <input type="checkbox"/>	1046 <input type="checkbox"/>	1047 <input type="checkbox"/>
Autre	1048 <input type="checkbox"/>	1049 <input type="checkbox"/>	1050 <input type="checkbox"/>
Traitement chimique			
Épuration			
à voie humide	1051 <input type="checkbox"/>	1052 <input type="checkbox"/>	1053 <input type="checkbox"/>
à sec	1054 <input type="checkbox"/>	1055 <input type="checkbox"/>	1056 <input type="checkbox"/>
Désulfuration	1057 <input type="checkbox"/>	1058 <input type="checkbox"/>	1059 <input type="checkbox"/>
Réduction catalytique	1060 <input type="checkbox"/>	1061 <input type="checkbox"/>	1062 <input type="checkbox"/>
Oxydation chimique	1063 <input type="checkbox"/>	1064 <input type="checkbox"/>	1065 <input type="checkbox"/>
Ozonation	1066 <input type="checkbox"/>	1067 <input type="checkbox"/>	1068 <input type="checkbox"/>
Autre	1069 <input type="checkbox"/>	1070 <input type="checkbox"/>	1071 <input type="checkbox"/>
Traitement thermique			
Dispositif de torche	1072 <input type="checkbox"/>	1073 <input type="checkbox"/>	1074 <input type="checkbox"/>
Condensation	1075 <input type="checkbox"/>	1076 <input type="checkbox"/>	1077 <input type="checkbox"/>
Séchage	1078 <input type="checkbox"/>	1079 <input type="checkbox"/>	1080 <input type="checkbox"/>

12. Procédés environnementaux - suite

Traitement des gaz - fin

Traitement thermique - suite

Incinération

	Prévention	Dépollution	Ne peut spécifier prévention ni dépollution
thermique récupérative	1081 <input type="checkbox"/>	1082 <input type="checkbox"/>	1083 <input type="checkbox"/>
catalytique	1084 <input type="checkbox"/>	1085 <input type="checkbox"/>	1086 <input type="checkbox"/>
thermique régénérative	1087 <input type="checkbox"/>	1088 <input type="checkbox"/>	1089 <input type="checkbox"/>
lit fluidisé	1090 <input type="checkbox"/>	1091 <input type="checkbox"/>	1092 <input type="checkbox"/>

Oxydation

thermique	1093 <input type="checkbox"/>	1094 <input type="checkbox"/>	1095 <input type="checkbox"/>
catalytique	1096 <input type="checkbox"/>	1097 <input type="checkbox"/>	1098 <input type="checkbox"/>

Tour de refroidissement	1099 <input type="checkbox"/>	1100 <input type="checkbox"/>	1101 <input type="checkbox"/>
-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Autre	1102 <input type="checkbox"/>	1103 <input type="checkbox"/>	1104 <input type="checkbox"/>
-------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Traitement des liquides

Traitement physique

Tamissage	1105 <input type="checkbox"/>	1106 <input type="checkbox"/>	1107 <input type="checkbox"/>
-----------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Dégrillage	1108 <input type="checkbox"/>	1109 <input type="checkbox"/>	1110 <input type="checkbox"/>
------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Clarification primaire (sédimentation, décantation par gravité)	1111 <input type="checkbox"/>	1112 <input type="checkbox"/>	1113 <input type="checkbox"/>
---	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Précipitation	1114 <input type="checkbox"/>	1115 <input type="checkbox"/>	1116 <input type="checkbox"/>
---------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Centrifugation	1117 <input type="checkbox"/>	1118 <input type="checkbox"/>	1119 <input type="checkbox"/>
----------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Séparation eau/huile

par gravité	1120 <input type="checkbox"/>	1121 <input type="checkbox"/>	1122 <input type="checkbox"/>
-------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

plaque oléophile	1123 <input type="checkbox"/>	1124 <input type="checkbox"/>	1125 <input type="checkbox"/>
------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

éléments coalescents	1126 <input type="checkbox"/>	1127 <input type="checkbox"/>	1128 <input type="checkbox"/>
----------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Adsorption

par charbon activé	1129 <input type="checkbox"/>	1130 <input type="checkbox"/>	1131 <input type="checkbox"/>
--------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

polymérique	1132 <input type="checkbox"/>	1133 <input type="checkbox"/>	1134 <input type="checkbox"/>
-------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

autre média	1135 <input type="checkbox"/>	1136 <input type="checkbox"/>	1137 <input type="checkbox"/>
-------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Système par contact

strippage à l'air	1138 <input type="checkbox"/>	1139 <input type="checkbox"/>	1140 <input type="checkbox"/>
-------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

strippage à la vapeur	1141 <input type="checkbox"/>	1142 <input type="checkbox"/>	1143 <input type="checkbox"/>
-----------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Flottation	1144 <input type="checkbox"/>	1145 <input type="checkbox"/>	1146 <input type="checkbox"/>
------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Filtration

sur lit (à sable, milieu granulaire, anthracite)	1147 <input type="checkbox"/>	1148 <input type="checkbox"/>	1149 <input type="checkbox"/>
--	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

presse (presse, à feuilles)	1150 <input type="checkbox"/>	1151 <input type="checkbox"/>	1152 <input type="checkbox"/>
-----------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

sous vide (rotatif, à tambour, centrifuge)	1153 <input type="checkbox"/>	1154 <input type="checkbox"/>	1155 <input type="checkbox"/>
--	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

sur membrane (dialyse, osmose inverse, ultrafiltration, électrodialyse, piézodialyse, pervaporation)	1156 <input type="checkbox"/>	1157 <input type="checkbox"/>	1158 <input type="checkbox"/>
---	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

par gravité (à courroie)	1159 <input type="checkbox"/>	1160 <input type="checkbox"/>	1161 <input type="checkbox"/>
--------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Égalisation	1162 <input type="checkbox"/>	1163 <input type="checkbox"/>	1164 <input type="checkbox"/>
-------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Désinfection UV	1165 <input type="checkbox"/>	1166 <input type="checkbox"/>	1167 <input type="checkbox"/>
-----------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Autre	1168 <input type="checkbox"/>	1169 <input type="checkbox"/>	1170 <input type="checkbox"/>
-------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

12. Procédés environnementaux - suite

Traitement des liquides - suite

Traitement chimique

Oxydation

	Prévention	Dépollution	Ne peut spécifier prévention ni dépollution
humide	1171 <input type="checkbox"/>	1172 <input type="checkbox"/>	1173 <input type="checkbox"/>
chimique	1174 <input type="checkbox"/>	1175 <input type="checkbox"/>	1176 <input type="checkbox"/>
électrochimique	1177 <input type="checkbox"/>	1178 <input type="checkbox"/>	1179 <input type="checkbox"/>

Désinfection

chloration	1180 <input type="checkbox"/>	1181 <input type="checkbox"/>	1182 <input type="checkbox"/>
ozonation	1183 <input type="checkbox"/>	1184 <input type="checkbox"/>	1185 <input type="checkbox"/>

Réduction

déphosphatation	1186 <input type="checkbox"/>	1187 <input type="checkbox"/>	1188 <input type="checkbox"/>
dénitrification	1189 <input type="checkbox"/>	1190 <input type="checkbox"/>	1191 <input type="checkbox"/>
déchloration	1192 <input type="checkbox"/>	1193 <input type="checkbox"/>	1194 <input type="checkbox"/>

Neutralisation

1195 1196 1197

Échange d'ions

1198 1199 1200

Floculation

1201 1202 1203

Coagulation

1204 1205 1206

Déminéralisation

1207 1208 1209

Nitrification

1210 1211 1212

Autre

1213 1214 1215

Traitement thermique

Incinération	1216 <input type="checkbox"/>	1217 <input type="checkbox"/>	1218 <input type="checkbox"/>
Séchage	1219 <input type="checkbox"/>	1220 <input type="checkbox"/>	1221 <input type="checkbox"/>
Évaporation	1222 <input type="checkbox"/>	1223 <input type="checkbox"/>	1224 <input type="checkbox"/>
Distillation	1225 <input type="checkbox"/>	1226 <input type="checkbox"/>	1227 <input type="checkbox"/>
Lit fluidisé	1228 <input type="checkbox"/>	1229 <input type="checkbox"/>	1230 <input type="checkbox"/>
Oxydation thermique	1231 <input type="checkbox"/>	1232 <input type="checkbox"/>	1233 <input type="checkbox"/>
Autre	1234 <input type="checkbox"/>	1235 <input type="checkbox"/>	1236 <input type="checkbox"/>

Traitement biologique

Traitement aérobique

boues activées	1237 <input type="checkbox"/>	1238 <input type="checkbox"/>	1239 <input type="checkbox"/>
polissage biologique ou biofiltration	1240 <input type="checkbox"/>	1241 <input type="checkbox"/>	1242 <input type="checkbox"/>
étang aéré	1243 <input type="checkbox"/>	1244 <input type="checkbox"/>	1245 <input type="checkbox"/>
lagune	1246 <input type="checkbox"/>	1247 <input type="checkbox"/>	1248 <input type="checkbox"/>
aération	1249 <input type="checkbox"/>	1250 <input type="checkbox"/>	1251 <input type="checkbox"/>
autre	1252 <input type="checkbox"/>	1253 <input type="checkbox"/>	1254 <input type="checkbox"/>

Traitement anaérobique

fosse septique	1255 <input type="checkbox"/>	1256 <input type="checkbox"/>	1257 <input type="checkbox"/>
digestion anaérobique	1258 <input type="checkbox"/>	1259 <input type="checkbox"/>	1260 <input type="checkbox"/>
autre	1261 <input type="checkbox"/>	1262 <input type="checkbox"/>	1263 <input type="checkbox"/>

12. Procédés environnementaux - suite

Traitement des liquides - fin

Traitement biologique - fin

Biosystème

bioréacteur

1264

1265

1266

réacteur pluri-étagé

1267

1268

1269

autre

1270

1271

1272

Ne peut spécifier
prévention ni
dépollution

Traitement des bruits, vibrations et radiations

Équipement de réduction des bruits et des vibrations

panneaux acoustiques

1273

1274

1275

silencieux

1276

1277

1278

Autre

1279

1280

1281

b) Énergie - Veuillez cocher les procédés utilisés visant la conservation d'énergie.

Cogénération

1282

Efficacité énergétique

1283

Substitution de combustible

1284

Transformation des résidus en énergie

1285

Utilisation de combustibles propres

1286

Utilisation d'une source alternative d'énergie renouvelable

1287

solaire

1288

éolienne

1289

géothermique

1290

biomasse

1291

Autre

1292

c) Traitement des sols - Veuillez indiquer comment la décontamination, la désaffectation de sites et la gestion des déchets ont été effectuées en cochant les cases appropriées.

Assainissement et désaffectation de sites (référence à la question 4)

Réservoirs souterrains

1293

Excavation

1294

Extraction de solvants

1295

Extraction de vapeurs

1296

Géomembrane

1297

Injection

1298

Lessivage des sols

1299

Réduction

1300

Autre

1301

Traitement biologique

Biodégradation par aération ou bioventilation

1302

Biolapement

1303

Biorestoration

1304

12. c) Traitement des sols - fin

Assainissement et désaffectation - fin

Traitement biologique - fin

- Renaturalisation 1305
- Phytorestauration 1306
- Autre 1307

Traitement thermique

- Thermodésorption 1308
- Oxydation thermique 1309
- Incineration 1310
- Autre 1311

Gestion des déchets

- Conteneur 1312
- Déshydratation 1313
- Emballage 1314
- Modification ou aménagement de sites d'enfouissement ou de traitement des déchets 1315
- Traitement pouzzolanique 1316
- Compactage 1317
- Déchiquetage 1318
- Broyage 1319
- Concassage 1320
- Tamissage 1321
- Dégrillage 1322
- Autre 1323

Traitement thermique

- Lit fluidisé 1324
- Pyrolyse 1325
- Incineration 1326
- Autre 1327

Traitement biologique

- Biopiles 1328
- Compostage 1329
- Épandage sur le sol 1330
- Autre 1331

13. Pratiques environnementales

Cette question porte sur les activités, services ou pratiques additionnels adoptés par cet établissement afin d'empêcher ou de minimiser la pollution ou de conserver les ressources.

- | | Oui | Non |
|--|------------------------------|--------------------------|
| a) Avez-vous mis en place un système de gestion environnementale?
Si oui, pouvez-vous le décrire brièvement? | 951 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <hr/> <hr/> | | |
| b) Cet établissement est-il certifié ISO 14000 ou un équivalent? Si oui, pouvez-vous le décrire? | 953 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <hr/> <hr/> | | |
| c) Cet établissement a-t-il implanté un accord volontaire de nature environnementale comme ARET (Programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques), ou participe-t-il à un programme volontaire de nature environnementale ? Pouvez-vous lister ce ou ces accords ? | 955 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <hr/> <hr/> | | |
| d) Cet établissement a-t-il un programme d'acquisition de produits écologiques ou « écoproduits »? | 957 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| e) Cet établissement est-il impliqué dans un programme d'étiquetage environnemental, par exemple « Éco-Logo » de Terrachoice Inc.?
Si oui, lequel? | 959 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <hr/> <hr/> | | |
| f) Cet établissement doit-il fournir des renseignements dans le cadre de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP)? | 961 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| g) Cet établissement publie-t-il un rapport annuel sur sa performance environnementale ou sur son développement durable? | 963 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| h) Cet établissement utilise-t-il l'analyse du cycle de vie lors du processus décisionnel? | 965 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| i) Autre | 967 <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <hr/> <hr/> <hr/> | | |

Commentaires *(Annexez une page au besoin)*

Nous vous remercions de votre collaboration

Attestation

J'atteste que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont, au meilleur de ma connaissance, complets et exacts.

900	Signature	Date (J / M / A)	910	Titre		
	X					
905	Nom de la personne qui a rempli le questionnaire (lettres majuscules)	915	No de téléphone	920	No de télécopieur	
925	Adresse électronique					

Définitions et concepts

Les dépenses de protection de l'environnement sont définies dans cette enquête comme toute dépense d'exploitation et toute dépense en immobilisations effectuées afin de se conformer à une réglementation, une convention ou un accord volontaire de nature environnementale s'appliquant au Canada. Elles incluent les dépenses de lutte contre la pollution de même que les dépenses de protection et de restauration de la faune et de l'habitat, les dépenses de surveillance environnementale, les dépenses d'évaluation et de vérification environnementales et les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites. Sont exclues les dépenses effectuées dans le but d'améliorer la santé et la sécurité au travail ou l'esthétique et le confort des travailleurs.

Sont aussi exclues les dépenses effectuées dans le but de produire un équipement de pollution qui sera vendu à d'autres car elles apparaîtraient deux fois dans les données sur les dépenses produites par Statistique Canada. De même, les dépenses de recherche et développement à des fins environnementales sont exclues car elles sont rapportées dans l'enquête de Statistique Canada sur la Recherche et développement dans l'industrie canadienne.

Une convention environnementale ou un accord volontaire de nature environnementale se réfère à tout engagement formel, multilatéral pris notamment par une

industrie ou une association d'industries afin de se conformer à des objectifs spécifiques en matière de protection de l'habitat, de réduction des déchets ou d'élimination ou réduction de matières particulières considérées comme nuisibles ou toxiques pour l'environnement naturel au Canada. Par exemple, le protocole national sur l'emballage vise à réduire la quantité de matériaux d'emballage de 50 % d'ici l'an 2000; le Protocole de Montréal vise à éliminer les CFC d'ici 1998. Parmi d'autres exemples citons : l'Accord Canada-É-U sur la qualité de l'air; le Programme d'utilisation responsable («Responsible CARE») de l'Association canadienne des producteurs de produits chimiques; le Programme Accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET); le programme Mesures volontaires et Registre (VCR) sur le changement climatique; etc.

La réglementation environnementale se réfère à toute législation canadienne fédérale, provinciale ou municipale qui a pour but de protéger ou de restaurer l'environnement. Les dépenses associées à une législation canadienne fédérale, provinciale ou municipale anticipée peuvent être incluses dans la mesure où ses dispositions sont connues. Les dépenses effectuées afin de se conformer à une réglementation étrangère sont exclues.

Comment répondre à ce questionnaire

Veillez inscrire les dépenses **en milliers de dollars canadiens**. Si pour certaines catégories aucune dépense n'a été effectuée, veuillez inscrire «0» dans la case correspondante.

Là où des données précises ne sont pas disponibles votre estimation la meilleure est acceptée. Si de l'information additionnelle est disponible dans un rapport annuel ou dans un rapport de performance environnementale, veuillez **inclure une copie du document** au questionnaire.

POUR RAPPORTER LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Veillez fournir les dépenses réalisées durant l'année financière 1997.

Incluez toutes les dépenses effectuées pour l'acquisition et la mise en place de matériel et équipement et la construction d'installations non-résidentielles, qu'elles soient effectuées par des sous-traitants ou par les employés de l'établissement. Les dépenses de construction comprennent toutes les dépenses associées à la démolition, à la planification et à la conception (tels que les frais d'ingénierie et de consultation), à l'achat de matériaux nécessaires aux travaux de sous-traitance, ainsi que toutes les dépenses associées à l'achat de terrain qui ne sont pas amorties ou dépréciées.

Excluez toute provision pour responsabilité future en matière environnementale.

POUR RAPPORTER LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Incluez toutes les dépenses sur une base de caisse plutôt que sur une base d'exercice qui sont effectuées durant votre année financière 1997, c'est-à-dire les dépenses en main-d'oeuvre, combustibles, fournitures et achat de services.

POUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES

Veillez rapporter à la question 5 les dépenses additionnelles d'exploitation forestière qui sont causées par une réglementation ou convention environnementale. **Incluez** le coût supplémentaire de toute pratique qui n'aurait pas été adoptée en l'absence de réglementation ou de convention environnementale. **Excluez** les revenus non perçus du fait de la réglementation, en raison d'une réduction des volumes récoltés.

POUR LES ACTIVITÉS MINIÈRES

Utilisez les questions 6 ou 11a pour rapporter toute dépense reliée au maniement et au traitement des résidus miniers qui est requise par une réglementation environnementale. Même si certaines de ces activités sont maintenant considérées comme une pratique normale, elles devraient être incluses dans cette enquête si elles sont requises par la réglementation. Veuillez inclure à la question 9 l'intérêt imputé sur les fonds détenus en fidéicommiss en prévision de responsabilité future en matière environnementale; rappelez seulement les dépenses vraiment effectuées.

POUR LES ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES

Veillez, si possible, rapporter séparément les dépenses de protection de l'environnement reliées à différentes activités pétrolières : exploration, raffinage, produits chimiques, transmission par oléoduc.